

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 23 MARS 2022

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 24 MARS 2022

1064

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



**Cadre Stratégique Permanent
pour la Réconciliation (CSPR)**

Le gouvernement floué?



**Mort de S.B.M : Des partis politiques exigent
l'ouverture d'une enquête ...**



**A partir du 25 mars : Un nouveau gouvernement
dirigé par un Premier ministre neutre !**



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

23 Mars
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

883

Nouveaux cas confirmés

05

Nouveaux guéris

02

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

09 malades hospitalisés dans les structures de prise en charge dont
01 cas graves en soins intensifs
37 suivis à domicile

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

30 463

Guéris

29 609

Décès

727

dont 46 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.14



P.22



P.27



/ Une /

Cadre Stratégique Permanent pour la Réconciliation (CSPR) : Le gouvernement floué ?

P.5

/ Brèves /

Le Mouvement Socialiste MALI-DAMBE face à la presse : « Le Mali n'est pas obligé de suivre la CEDEAO »

P.13

Mali : L'ancien Premier ministre Soumeylou Boubeye Maïga meurt en détention

P.13

Marché de livraison de la carte d'identité nationale : Grafic industrie-Sa pris en flagrant délit de sabotage ?

P.14

Adama traoré, REMACOTEM : "Ce que nous ferons des 171 milliards F CFA »

P.14

CODEM/Dialakorodji : La Sous-section du parti soutient la Transition

P.15

Tribune : Il est temps !

P.15

/ Actualité /

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 23 MARS 2022

P.18

Vers une reprise des combats ? La CMA bombe le torse

P.22

Mali : Moi aussi, je suis Challenger !

P.23

Mort de l'ex-Premier ministre Soumeylou Boubeye Maïga : Des partis politiques exigent l'ouverture d'une enquête sur les circonstances de ce décès

P.24

/ Politique /

Blocus autour d'un nouveau chronogramme : L'orgueil de la CEDEAO en cause

P.26

A partir du 25 mars : Un nouveau gouvernement dirigé par un Premier ministre neutre !

P.27

/ Culture & société /

Un amour fou : La fille de 15 ans qui attend un bébé de son père adoptif marié à sa mère

P.29

/ International /

Côte d'Ivoire : Laurent Gbagbo en opération séduction auprès des Ébriés

P.30

Burkina Faso : Et maintenant, l'inflation !

P.31

/ Sport /

Barrages coupe du monde Qatar 2022 : Mali-Tunisie, la bataille pour l'histoire

P.34

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Karamoko B. Keïta, Moctar Sow, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :**

H O M M A G E A

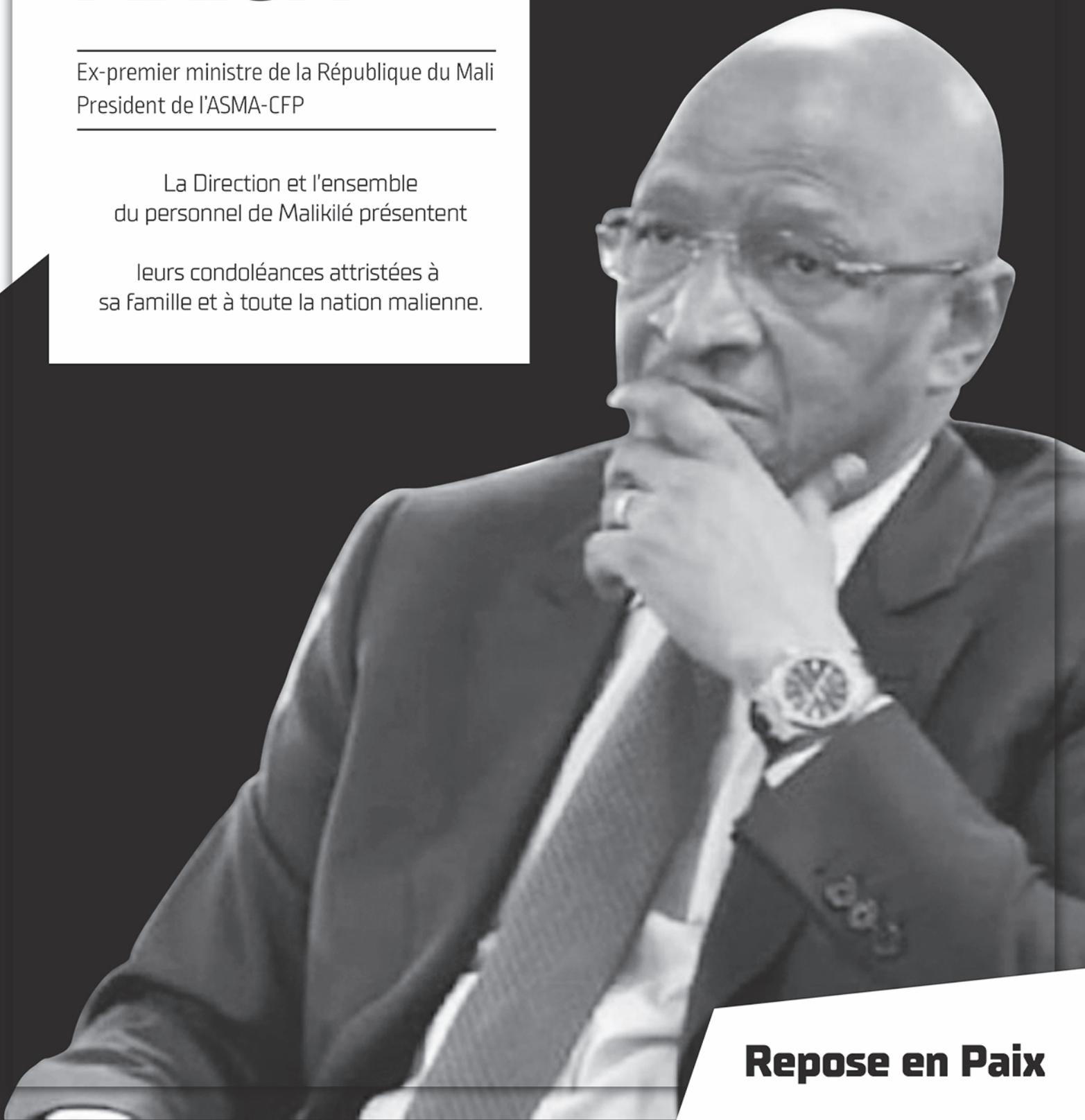
Soumeylou Boubeye MAIGA

Ex-premier ministre de la République du Mali
President de l'ASMA-CFP

La Direction et l'ensemble
du personnel de Malikilé présentent

leurs condoléances attristées à
sa famille et à toute la nation malienne.

SBM
n'est plus



Repose en Paix



Cadre Stratégique Permanent pour la Réconciliation (CSPR)

Le gouvernement floué ?

Le gouvernement exclu de fait par les groupes armés du Nord

Les groupes armés du Nord nourriraient-ils aujourd'hui des velléités de rupture avec le gouvernement malien ? La question se pose, vu l'activisme de mauvais alois nourri en leur sein depuis quelques semaines. Ils viennent non seulement de décider de l'ouverture des postes de contrôle et de sécurité dans les régions du Nord, ils affirment de plus en plus en chœur leur volonté de faire valoir leur droit à l'autodétermination. Et comme pour tout ne rien arranger, ils viennent d'exclure de fait l'Etat malien du nouveau CSPR (Cadre Stratégique Permanent pour la Récon-

ciliation), contrairement aux engagements souscrits à Rome, en Italie !

« Le Gouvernement n'est lié en rien à l'actuel CSP, ne le reconnaît pas et ne le soutient pas » ! Ces propos sont du ministre de la Réconciliation Nationale, de la Paix et de la Cohésion sociale, le Colonel-major Ismaël Wagué, tenus le vendredi 18 mars 2022 à Gao, après une réunion houleuse avec les groupes armés du Nord dans le cadre de la finalisation du nouveau Cadre Stratégique Permanent pour la Réconciliation (CSPR). « Les divergences réelles se sont avérées sur le cadre, notamment sur le rôle de l'Etat, la position de l'Etat et les objectifs régaliens de l'Etat... », a regretté le ministre Wagué.

Que s'est-il donc passé ? Il explique : « Nous sommes partis sur un constat d'échec de la mise en place du nouveau cadre, parce qu'une question qui était déjà traitée à Rome et à travers un accord de principe, où c'était dit clairement que le nouveau cadre, une fois en place et ayant intégré toutes les parties, va être dirigé par le gouvernement. Donc, il est surprenant qu'au niveau de Gao, aujourd'hui on trouve qu'une partie des mouvements remette cet engagement en cause.

Ils demandent plus de réflexions. Dans le cadre de la poursuite du processus de paix, nous avons décidé de leur donner le temps de réflexion, tout en restant ferme sur cette question qui, pour nous, est essentielle et déter-

mine la suite du processus avec eux dans le cadre de cet accord », fera-t-il savoir, non pas sans rappeler l'engagement de l'Etat malien pour la paix, la sécurité et la réconciliation. Mais en attendant la finalisation de la nouvelle structure, le ministre Wagué se veut ferme : « Le Gouvernement n'est lié en rien à l'actuel CSP, ne le reconnaît pas et ne le soutient pas »! Rien de surprenant pourtant dans cette affaire de CSP ou CSPR, car nous avons dit en son temps que le gouvernement malien n'avait pas besoin d'aller en Italie pour parler de l'accord pour la paix et la réconciliation nationale, que c'était un piège. Mais le ministre Wagué y est parti quand-même. De retour au Mali, il s'était pourtant voulu rassurant, arguant qu'« aucun titre ou autre de l'Accord n'a été discuté » lors de ce déplacement à Rome. On se rappelle en effet que sur invitation de l'ONG ARAPACIS, les leaders du Cadre Stratégique Permanent (CSP) avaient séjourné en Italie, du 30 janvier au 3 février 2022.

Dans un communiqué N°001-2022 du 4 février dernier, le Comité d'Orientation Politique du Cadre Stratégique Permanent (CSP), qui se



voulait inclusif à l'ensemble des parties prenantes à l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale issu du Processus d'Alger, y compris les acteurs de la société civile, expliquait que la réunion de Rome avait principalement pour but de s'entendre sur les modalités d'adhésion, de direction et de par-

ticipation audit cadre. « C'est ainsi qu'après trois jours d'intenses mais fructueuses discussions, un document intitulé « Accord de principe de Rome » a été signé entre les parties présentes.

Le communiqué indiquait que plusieurs points d'accord avaient été énumérés dans le docu-



ment, parmi lesquels une large ouverture du CSP à d'autres composantes, l'adoption d'une devise pour le CSP, une présidence tournante entre les parties membres du CSP et l'accélération de la mise en œuvre de l'accord. « Le Gouvernement s'engage à accompagner et appuyer les actions du CSP allant dans le sens de la Paix et de la réconciliation nationale. Le Cadre Stratégique Permanent remercie le Gouvernement Italien et l'ONG ARAPACIS INITIATIVE pour n'avoir ménagé aucun effort afin de faciliter ces discussions qui ont abouti à cet accord accepté de tous » pouvait-on lire dans ce communiqué qui félicitait en outre le ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale, chargé de l'Accord pour la paix et les différentes parties présentes à ces discussions pour des échanges fraternels et conviviaux qui ont abouti à des résultats escomptés. Le Cadre Stratégique Permanent informait aussi qu'il organisera dans le plus bref délai une réunion extraordinaire de son comité d'orientation politique pour examiner le contenu de cet accord de principe afin de le respecter conformément à l'engagement pris et s'atteler à sa mise en œuvre.

Le gouvernement malien a-t-il été floué dès le départ ? Pas de doute là-dessus, car dès leur retour de cette fameuse réunion de Rome, les groupes armés du Nord ont commencé à changer de ton, sur fond de menaces et d'intimidation à l'endroit des autorités de la Transition ! La preuve, dans une décision 002/2022/CDS-CSP, les groupes armés du Nord

procédaient à la réouverture des postes de sécurité dans les zones qui sont sous leur contrôle, pour, disent-ils, la sécurisation des personnes et de leurs biens dans les régions de Kidal, Ménaka, Gao et Tombouctou.

« Pour la région de Kidal, il y aura 15 postes à savoir : les postes de Kidal, d'Issouk, de Tin-zawatene, de Talahandak, de Tin Tiska, d'Ikadawatene, d'Infarak (Frontière), d'Inabag, de Tihandjirene (Achif Noghsi), d'Infarak (Eradbedji), de Tidoumane, d'Anafif, de Djounhane, de Tabalot, de Koniba. Sept (7) pour la région de Ménaka ; sept (7) également pour la région de Gao, et enfin quatre (4) postes pour la région de Tombouctou avec possibilité de création d'autres postes de contrôle et de sécurité », ainsi avaient-ils décidé.

Selon la décision, chacun des postes doit répondre à certain nombre de critères, dont entre autres : avoir une décision de sa mise en place auprès d'un mouvement CSP/CSPR ; assurer le contrôle et la sécurité des personnes et des biens sur la zone à sécuriser, et enfin le respect à la hiérarchie et du commandement au sein du CSP/CSPR. Avant cette décision, c'est la CMA qui, dans son communiqué N°03/CD/CMA/2022 du 03 mars, annonçait la couleur, en réitère son soutien et son accompagnement aux aspirations profondes du « peuple de l'Azawad dans sa quête d'un lendemain meilleur, notamment de faire valoir son droit à L'AUTODÉTERMINATION ».

Le Comité Directeur de la CMA disait par la même occasion regretter l'absence totale de

progrès dans la mise en œuvre de l'Accord durant la période de transition qui vient d'épuiser sa période d'existence "légale", tout en rappelant que la mise en œuvre de l'accord souffre de la mauvaise foi du gouvernement malien malgré sa prise en compte par la charte de la Transition. Le Comité Directeur de la CMA regrettait et dénonçait « une posture médiatique autant belliqueuse que diffamatoire, portée par des membres de la haute sphère étatique et qui sont de nature à entretenir une confusion autour de sa mise en œuvre... ».

Cerise sur gâteau, le Comité Directeur de la CMA invitait « le gouvernement malien à clarifier instamment et de façon claire et officielle sa position définitive par rapport à l'application de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du Processus d'Alger », tout rappelant au Gouvernement, à l'opinion nationale et internationale que l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger est un engagement politique et juridique assumé par toutes les parties signataires et est le seul lien entre le Gouvernement et les Mouvements de l'Azawad... ».

Avec cette exclusion de fait du gouvernement malien du CSPR, quel message les groupes armés du Nord envoient-ils aujourd'hui à l'opinion publique nationale et internationale ? Et le silence de la médiation internationale sur ce sujet ?

■ Yama DIALLO

malikile.com
 La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

74 Mali **Malikilé**
 MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

■ Modibo Simbo Keita

Nous irons au Qatar, mais à Accra jamais.



■ Samprin Bob

À lire certains soit disant soutiens zélés et bornés de la transition, ils donnent l'impression de se plaire dans cet état d'embargo sur le pays, jusqu'à déconseiller le PT de ne pas se rendre au sommet qui peut être une vraie main tendue de la CEDEAO et pouvant aboutir à la levée des sanctions.

Ils font le devin mythomane en miroitant l'idée d'une menace sur la personne physique du PT si celui-ci envisage de faire ce voyage. Mais je vous comprends hein, la fuite en avant ne marchera plus et forcément sa fin est inéluctable.

Après le départ de la France ;

Après la levée de l'embargo ;

Vous allez vous accrocher à quoi pour maintenir la populace dans la propagande de (la planète est contre nous) et empêcher le vrai débat de fond sur l'état de la gouvernance générale et les grands chantiers promis dans le fameux PAG depuis 9 mois ?

Awou be tougna fô walaye mais tiokotioko la République prendra le dessus sur la Rue_publique.



■ PSG Direct

Didier Deschamps a annoncé hier la liste des joueurs retenus pour les matchs amicaux face à la Côte d'Ivoire (25 mars) et l'Afrique du Sud (29 mars). Surprise il y a 8 joueurs formés au PSG. Une fierté pour le PSG et sa formation !

- Mike Maigan
- Alphonse Aréola
- Presnel Kimpembe
- Adrien Rabiot
- Christopher Nkunku
- Moussa Diaby
- Kingsley Coman
- Mattéo Guendouzi.



■ Média Indépendant Dougoutigu Belebebeba C4 fierté



N'Golo Kanté était au commissariat du 2ème arrondissement pour sa carte d'identité, après se serait envolé au bord de sa jet privé pour kayes . Il doit retourner selon toute vraisemblance à Bamako pour suivre le match Mali Tunisie L vendredi

Média Indépendant

Vive les Aigles du Mali

#snap Dougoutigu Belebebeba C4 fierté



■ Horon-Tv



Un livre d'or à la mémoire de feu Soumeylou Boubeye Maiga est ouvert à son domicile au quartier du fleuve, pour ceux qui voudront rendre un dernier hommage à l'homme.

Paix à son âme.

#HoronTV #Mali



■ Ammy Baba Cisse



Les nouvelles localités faisant partie des nouvelles régions ont connus leurs représentants lors du conseil des ministres

■ Sambou Sissoko



EST-CE UNE SURPRISE ?

En septembre 2020, il avait été invité à Accra par ses pairs de la CEDEAO avant son investiture et celle de Ba N'Daou. Cette invitation du vendredi prochain n'est pas une surprise et elle coïncide avec la fin des 18 mois initialement prévue par la charte de la transition.

Le Colonel Assimi Goïta, au cas où il s'y rendra, devrait défendre la position du Mali par rapport au nouveau délai que les Chefs d'État de la CEDEAO s'apprêtent à accorder au Mali. "On ne rase pas la tête de quelqu'un en son absence." Dans le meilleur des cas, il y aura un compromis et dans le pire des cas dommage pour le Mali. Les sanctions économiques et financières infligées le 9 janvier dernier ont causé beaucoup de dégâts qu'on pouvait éviter à ce pays. Hélas ! Le Mali est un pays sous perfusion et cela depuis près de dix ans. La souveraineté n'est pas un slogan et elle ne se décrète pas. C'est une quête permanente de plusieurs générations. Le préalable c'est de réunir les moyens et les conditions. Le Colonel Assimi Goïta doit se ressaisir davantage afin que la fumée blanche apparaisse cette fois-ci lors de ce sommet extraordinaire d'Accra. Les faucons qui sont dans son entourage ne se battent que pour leurs intérêts sinon "Mali ko të !". Qu'ont-ils fait pour le Mali avant d'être là où ils sont aujourd'hui ? Mali seguina ! Mali torola ! Ayé hina Mali la doni saal !



Serge Daniel
@SergeDa58898703

#Mali-CEDEAO (suite2)

Le Président de la Transition du Mali, le colonel Assimi Goïta invité à participer au sommet extraordinaire de la CEDEAO du vendredi 25 mars à Accra.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

ECW/REL/092/DMNV/004g/vam

La Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Mali et à l'honneur de l'informer que le Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO organise un Sommet Extraordinaire sur la situation politique en République du Mali, le **vendredi 25 mars 2022, à Accra, République du Ghana, à partir de 14 heures Temps Universel.**

Son Excellence le Colonel Assimi Goita, Président de la Transition, Chef de l'Etat du Mali, est invité à prendre part aux travaux dudit Sommet.

A cet effet, la Commission de la CEDEAO saurait gré au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Mali des dispositions qu'il prendra pour en informer le Président de la Transition.

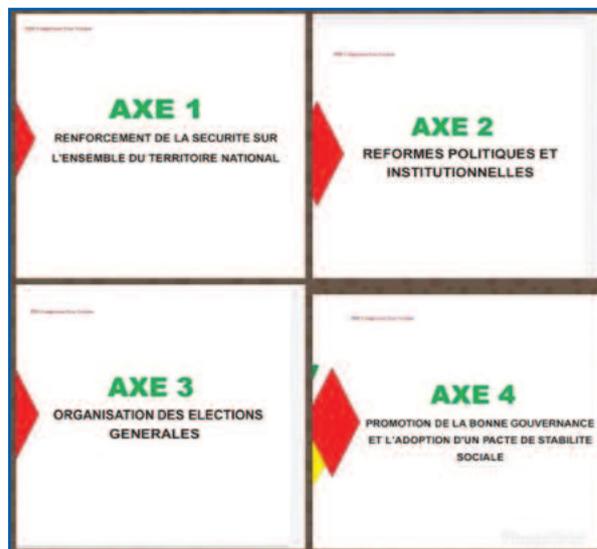
La Commission de la CEDEAO saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Mali, les assurances de sa haute considération.

Abuja, le 22 mars 2022

Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération
Bamako
République du Mali



201 Yakubu Gowon Crescent - Asokoro District - P.M.B. 401 - Abuja - Nigeria
www.ecowas.int



■ Bacary Camara

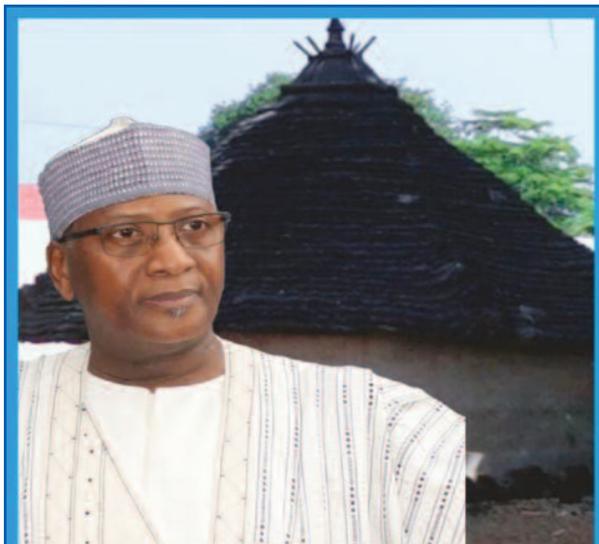


Le président Modibo Sidibé, sera ce 26 mars à Kaaba, une date à la fois chargée d'histoire, de gloire et de symbole pour l'ex-premier ministre.

« Aujourd'hui tout le monde doit savoir que l'époque où chacun faisait ce qu'il veut au Mali est terminée. On doit éloigner du pouvoir le partage et la prédation, pour faire en sorte que l'Etat soit légitime. » aime à dire Modibo Sidibé, président du FARE ANKA WULI.

Cette éminente personnalité politique qui cristallise aujourd'hui de milliers d'espoirs à travers tout le pays et il n'est guère exagéré de dire qu'il est l'un des candidats les plus crédibles et « sérieux » aux prochaines élections présidentielles, dont la calendrier demeure encore imprécis, pour des raisons que vous connaissez. Ancien Directeur de cabinet avec rang de ministre du président ATT au lendemain du big bang démocratique de mars 91, ce grand commis de l'Etat au parcours exceptionnel n'a plus quitté les plus hautes sphères de l'Etat malien pendant plus de deux décennies. Le couronnement de sa carrière administrative parfaitement réussie n'est pas sans rappeler les délices d'un véritable « conte de fées » républicain. Autant de raisons qui nous font penser qu'il incarne mieux que n'importe quel candidat le meilleur profil capable de prendre en main les destinées de notre pays.

B.CAMARA/Le Phénix



Conférence de Cercle
Modibo Sidibé Kanubaw
KANGABA
26 MARS 2022

👉 Visite à Déguéla 👉 Kélla 👉 Kangaba

■ Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne

CARNET D'AUDIENCE DU PRESIDENT CSDM
Le Président du CSDM Mohamed Cherif Haïdara a reçu respectivement deux membres du Conseil Pays. Il s'agit de :



Sadio Baradji membre CSDM/France et d'Abdoulaye Dicko membre du CSDM/ CI de la section de Koumassi charge de question de jeunesse.



■ Gandhi MÉDIA - GM



Pacte social de Kel tamasheq
"J'ai décidé de ne pas parler par ce que la plupart des maliens se reconnaissent dans ce qui se passe même si je ne suis pas d'accord" Cheikh Imam Dicko



■ Abdoul MBAYE



Il faudra sans doute attendre que la vraie histoire s'écrive pour comprendre comment en si peu de temps la frontière nord du Sénégal avec la Gambie a pu être sécurisée alors que le trafic de bois particulièrement destructeur durait depuis autant de décades.

■ Mohamed El Moctar Ag Mohamedoun



C'est un réel plaisir pour moi d'être au sein d'une équipe formidable chargée de l'encadrement

d'un atelier de renforcement de capacités de l'ERAR de Kayes en Prévention, Gestion et Résolution des Conflits. Cette #formation est organisée par la #MARN en partenariat avec #FBA



Nathalie Yamb



Vladimir Poutine ayant interdit l'usage du dollar et de l'euro, monnaies de pays hostiles à la Russie, les acheteurs de gaz russe en Occident devront dorénavant payer en rouble.

Wassim Nasr



#Mali l'EI revendique l'attaque de la base #Tessit avec importantes prises de guerre & pour la première fois « province du #Sahel » figure dans une revendication et non l'habituelle « province Afrique de l'Ouest » qui englobe le #Nigéria #LacTchad



SY Ousmane



Bamako étouffe sous les effets conjugués de la surpopulation, l'urbanisation anarchique, l'encombrement des espaces et voies publics, l'insalubrité des ordures, la pollution et les incivilités de ses habitants. Grand risque d'explosion violente à éviter pendant qu'il est encore temps

Gouvernement du Mali



Primature : La 12ème session du Comité Exécutif National de l'Agriculture, tenue.

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, M.

Choguel Kokalla Maïga a présidé, le mardi 23 mars 2022, la 12ème session du Comité Exécutif de l'Agriculture (CENA) à la Primature.

Dans son allocution, le Premier ministre a rappelé que « les plus hautes autorités ont décidé de faire du secteur Agricole, le moteur du développement économique du Pays. » C'est dans ce cadre que « le Gouvernement s'est engagé à allouer chaque année au secteur Agricole, 15% du budget national et à soutenir un programme de subvention des intrants et des équipements agricoles. »

Le Chef du Gouvernement, a salué les résultats obtenus au cours de la campagne agricole 2020/2021, qui « sont encourageants malgré les difficultés liées, entre autres, à l'insécurité, la Pandémie de la Covid-19 et la faiblesse de la pluviométrie enregistrée par endroits ». CCRP/Primature





Une cotisation payée est la garantie d'un droit certain



L'INPS au service des assurés sociaux



INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE



www.inps.ml



Email : inps@inps.ml



[INPS.Mali](https://www.facebook.com/INPS.Mali)



[@INPS_Mali](https://twitter.com/INPS_Mali)

Le Mouvement Socialiste MALI-DAMBE face à la presse : « Le Mali n'est pas obligé de suivre la CEDEAO »



L'Association Mouvement Socialiste Mali-Dambé (MS-MD) a organisé, le samedi 19 mars 2022, un déjeuner de travail au Carrefour des Jeunes de Bamako pour informer l'opinion nationale et internationale de son soutien aux autorités de la Transition. Au cours de cette rencontre, les responsables du Mouvement ont fait savoir que « le Mali n'est pas obligé de suivre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest-CEDEAO... »

« Proposition pour sortir notre pays de cette crise économique », tel était le thème développé par le président de l'Association Mouvement Socialiste Mali-Dambé (MS-MD), Toumani Camara lors de ce déjeuner de travail. Selon lui, ça ne va pas au Mali car les prix des denrées ont pris de l'encenseur. Face à cet état de fait, dit-il, le gouvernement doit prendre langue avec les commerçants, les opérateurs économiques pour la réduction des prix des produits de première nécessité. Que faut-il faire pour la levée des sanctions de la CEDEAO contre le Mali ?

Selon Toumani Camara, « le Mali n'est pas obligé de suivre la CEDEAO » car tôt ou tard, une solution sera trouvée. Dans la même veine, il a félicité les autorités Guinéennes et Mauritanienes qui ont ouvert leurs ports aux opérateurs économiques du Mali. En outre, Toumani Camara a indiqué que son mouvement soutient le Gouvernement de la Transition en félicitant le Col. Assimi Goïta, Président de la Transition, chef de l'État et le Gouvernement pour les efforts déployés pour la montée en puissance des Forces Armées Maliennes (FAMas).

Selon lui, le soutien à la Transition doit être sans faille pour tous les Maliens, car aucun pays ne peut se développer dans l'insécurité. Par ailleurs, il a souhaité la stabilité avant la tenue des élections au Mali. « La sécurité des Maliens vaut mieux que tout », a précisé Toumani Camara. Il faut signaler que faute de consensus entre l'organisation sous-régionale et les autorités maliennes autour du chronogramme de la transition, le Mali est frappé, depuis le 9 janvier 2022, par les sanctions de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) et de la CEDEAO. Ces sanctions économiques et financières sont entre autres : fermeture des frontières entre les pays de la CEDEAO et le Mali ; suspension de toutes les transactions commerciales entre les pays de la CEDEAO et le Mali ; gel des avoirs de la République du Mali dans les Banques Centrales et Commerciales de la CEDEAO etc.

A. Sogodogo / Source : Le Républicain

Mali : L'ancien Premier ministre Soumeylou Boubeye Maïga meurt en détention



Soumeylou Boubeye Maïga, ancien Premier ministre du Mali, est décédé, hier lundi 21 mars 2022 à la clinique Pasteur de Bamako où il a été admis, il y a plus de trois mois, a annoncé le gouvernement malien. L'ancien chef du gouvernement du président Ibrahim Boubacar Keïta, entre 2017 et 2019, était emprisonné depuis fin août 2021 dans le cadre de l'affaire de l'achat de l'avion présidentiel et celle des équipements militaires.

Les avocats et la famille de l'ancien Premier ministre n'ont cessé de solliciter auprès des nouvelles autorités du pays son évacuation sanitaire à l'étranger afin qu'il puisse recevoir un traitement adéquat à son état « qui ne cessait de se détériorer. »

Inculpé le jeudi 25 août 2021, l'ancien Premier ministre du Mali, Soumeylou Boubeye Maïga, a été placé sous mandat de dépôt par la Cour Suprême du Mali. Son nom était cité dans l'affaire relative à l'achat de l'avion présidentiel et des équipements militaires.

En 2013, l'ancien Président de la République, Ibrahim Boubacar Keita, vient d'être élu. Et un scandale financier, portant sur plusieurs milliards de FCFA, lié à l'achat d'un avion présidentiel à près de 20 milliards de FCFA et des contrats de plusieurs dizaines de milliards de FCFA pour l'achat d'équipements militaires, éclate. 28 549 901 190 FCFA d'irrégularités financières seront révélées par le bureau du vérificateur général. Soumeylou Boubeye Maïga était le président du parti Alliance pour la Solidarité au Mali (ASMA) qui, avec d'autres formations politiques regroupées au sein du Cadre d'échange de partis et de regroupements de partis politiques pour une Transition réussie au Mali, demande aux autorités de respecter le délai de la Transition. Soumeylou Boubeye Maïga alias le tigre est né le 8 juin 1954 à Gao. Il a occupé des postes de haute responsabilité au Mali, notamment celui de chef des services de renseignements. Il fut aussi ministre des Affaires étrangères et secrétaire général de la présidence du Mali.

M. K. Diakit / Source : Le Républicain

Marché de livraison de la carte d'identité nationale : Grafic industrie-Sa pris en flagrant délit de sabotage ?



Bénéficiaire du marché de livraison de la carte d'identité nationale, Grafic Industrie-sa ne joue pas un franc jeu avec la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile. L'entreprise n'était pas en règle avec le fisc a raté en fin 2021 le paiement d'une grosse somme de la part de la DFM du Ministère en charge de la Sécurité. Ces difficultés de Grafic Industrie ont été comprises par le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.

L'année 2022 a commencé comme ça et le bénéficiaire du marché de livraison de la carte d'identité nationale a fait quelques livraisons avant d'avancer de tensions de trésorerie et du manque de matières premières pour justifier son incapacité à honorer ses engagements contractuels. Un responsable de Grafic Industrie a eu plusieurs entretiens avec les cadres de la Direction des Finances et du Matériel. Pour prouver sa bonne foi dans un contexte difficile, la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile saisit la Direction Générale du Budget pour une ouverture urgente d'une ligne de crédit.

Malgré tout, Grafic Industrie reste sur sa position et avance les mêmes raisons de tensions de trésorerie et du manque de matières premières. Subitement, le responsable de Grafic Industrie opère un virage pour appeler le lundi 21 mars qu'il veut livrer une commande. Et le mardi 22 mars, il livre plus de 100 000 cartes d'identité. D'où viennent alors ces cartes là sachant que les matières font défaut dû à l'embargo ? Quel était donc le jeu de Grafic Industrie ? Saboter les efforts des autorités de la Transition ? Où est donc le sérieux dans cette affaire ?

En attendant de répondre à ces questions, les usagers du service public ont le droit de savoir que l'absence de carte d'identité dans les commissariats et brigades de gendarmerie n'est pas due à une mauvaise volonté des autorités maliennes, mais plutôt à un jeu d'une entreprise qui peine à honorer ses engagements.

Nous y reviendrons...

Source : Ali24

Adama Traoré, REMACOTEM : "Ce que nous ferons des 171 milliards F CFA »



Depuis 2012, le bras de fer entre le Réseau malien des Consommateurs de Téléphonie mobile et TIC (REMACOTEM) et les sociétés de téléphonie mobile Orange Mali et Moov Africa Malitel se poursuit. En 2015, une décision du tribunal permettant d'y mettre fin avait été rendue publique. Toutefois, sept ans après, la tension est loin de baisser. Pour comprendre au mieux ce qu'il en est, nous avons approché le président du REMACOTEM, Adama Traoré.

Le Réseau malien des Consommateurs de Téléphonie mobile et TIC (REMACOTEM), est une association de défense des droits des consommateurs. Cette association dirigée par Adama Traoré a été portée sur les fonts baptismaux. Selon son président, son but est de permettre aux clients de télécom de jouir de leurs droits, il a introduit une requête en justice contre Orange et Moov Africa. Ce feuilleton judiciaire commencé en 2012 a connu un rebond avec le verdict du tribunal de la Commune IV : 171 milliards de F CFA, à l'encontre des deux sociétés de téléphonie mobile en plus d'une amende de 1 500 000 000 F CFA pour dommages et intérêts. Sept ans après cette décision du tribunal, le bras de fer continue entre l'association et les opérateurs de téléphonie mobile au Mali. Pour apporter leur soutien à leur entreprise respective, les syndicats des deux sociétés entrent dans la danse avec des préavis de grève et de sit-in, dénonçant un risque de faillite et de chômage de plusieurs personnes. « Ceci n'est pas avéré. Ni Orange-Mali, ni Moov Africa n'iront au chômage et aucune des deux sociétés ne fermera », affirme le président. A la question de savoir quelle sera l'utilité de cette somme si jamais elle venait à être en sa possession, Adama Traoré rassure « elle ira à l'endroit de tous les consommateurs. Cet argent servira à financer des projets des jeunes entrepreneurs, à créer des emplois et même servir l'Etat malien ».

A M. C. / Source : Mali Tribune



CODEM/Dialakorodji : La Sous-section du parti soutient la Transition



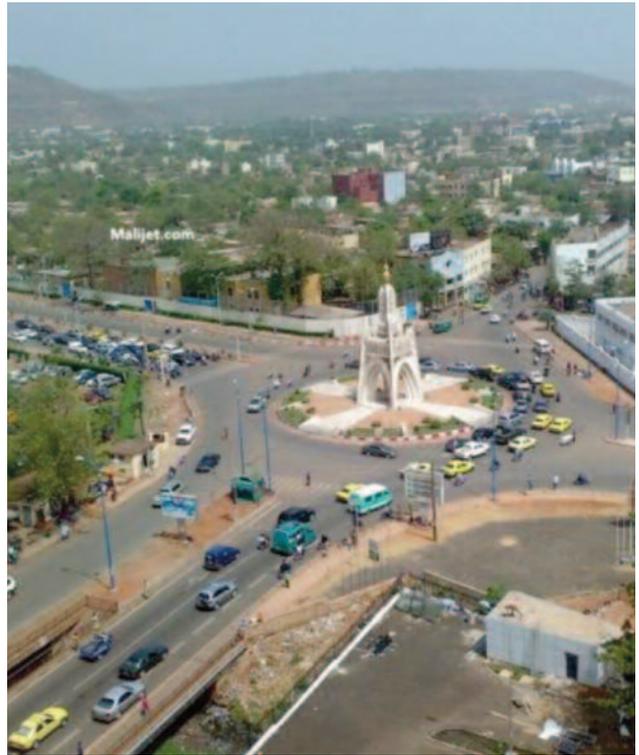
Début de rupture ou pas, la Sous-section de la Convergence pour le Développement du Mali (CODEM), et le parti mère se séparent de chemin. Le samedi dernier, la CODEM était représentée à la conférence de presse du cadre d'échange des partis politiques pour la mise en garde de la Transition sur le non respect du délai de la Transition, qui s'épuise le 25 mars selon la Charte. Le dimanche, à Dialakorodji, la Sous-section dirigée par Oumar Guindo, non moins maire de Dialakorodji, déclare soutenir la Transition.

Dans un communiqué qui nous est parvenu et signé par le maire secrétaire général de la Sous-section CODEM de Dialakorodji, Oumar Guindo, les militants du parti à Dialakorodji décident de soutenir la Transition au Mali. Il s'agit de choisir la patrie au profit du parti, précise le communiqué. « Les militants sont déterminés à soutenir la prolongation de la Transition afin de réussir la sécurité des personnes et leurs biens, de l'équipement et de la formation des forces de défense et de sécurité pour la cause de leur mission régaliennne, de l'intégrité tritricale, l'unité nationale pour enfin déboucher aux élections à venir », ajoute le communiqué.

Pour terminer, le Maire Guindo affirme que les militants de la sous-section CODEM de Dialakorodji, pour leur part, adressent leur soutien à la Transition dans leur élan de défense de la patrie et de l'intégrité territoriale, dans le respect strict des conclusions des Assises Nationales de la Refondation. « Les militants demandent à rompre avec la CEDEAO et l'UEMOA en créant notre monnaie propre et la révision de tous les accords dans un partenariat gagnant-gagnant », avant de conclure en demandant le renforcement des relations avec les pays frères, la Guinée par la construction des voies ferroviaires par l'aide de la coopération chinoise.

Koureichy Cissé / Source : Mali Tribune

Tribune : Il est temps !



Peu de périodes dans l'histoire de notre nation ont été plus difficiles que celle dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Il est temps de prendre les décisions éclairées essentielles à la réussite de nos démarches pour un Mali stable et surtout de montrer la volonté politique nécessaire qui nous permettra de consolider notre nation.

Nous devons avancer avec rapidité et urgence dans les négociations avec la CEDEAO, mais aussi nous réunir autour de l'accord de paix afin d'obtenir des avancées significatives, car nous avons beaucoup à faire en cette période de périls et de possibilités. Nous pensons qu'il est nécessaire d'être audacieux dans nos actions et elles doivent être vitales. Et il n'y a donc pas meilleur moment que le présent pour agir hardiment afin d'alléger les souffrances de nos populations et consolider davantage notre nation.

Cheick Boucadry Traoré / Source : Mali Tribune

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 44 22 23 / Email : ampile@gmail.com
Site : www.malikile.com



Office central de Lutte contre
l'Enrichissement illicite (OCLEI)

Ministère de la Justice et
des Droits de l'Homme (MJDH)

APPEL A CANDIDATURE

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) et le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH), dans le cadre du Programme conjoint d'Appui à la Lutte contre la corruption, la délinquance financière et l'enrichissement illicite au Mali (LucCEI) recrutent **un coordinateur** pour l'animation d'ensemble, l'assurance qualité et l'interface entre l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Mali et les structures de mise en œuvre du programme.

POSTE ET MISSION

Les responsabilités spécifiques du/ de la coordinateur/trice sont :

1. Assurer la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des stratégies et activités du projet ;

- Appuyer les cellules de planification, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des activités du Ministère de la justice et de l'OCLEI dans l'élaboration de leurs Plans d'Opération Annuelle et les chronogrammes d'activités avec comme référence le document de base du projet ;
- Coordonner l'élaboration ; la soumission conjointe et la mise en œuvre du plan de travail annuel, des budgets et des rapports d'activités du Ministère et de l'OCLEI ;
- Mettre en place avec les Cellules du Ministère et de l'OCLEI un système de suivi évaluation,
- Appuyer l'élaboration des TDR en rapport avec les activités du programme ;
- Produire les différents rapports du projet en tenant compte des résultats du suivi-évaluation ;
- Préparer les réunions du comité de pilotage du projet, assurer le secrétariat et veiller à l'application des décisions et recommandations dudit comité ainsi que la prise en compte de celles des partenaires techniques et financiers appuyant le projet ;
- Participer aux différentes évaluations et études du projet ;
- Tenir un système de classement approprié de la documentation du projet ;

2. Contribuer à la gestion administrative, budgétaire, financière et comptable de la mise en œuvre du projet ;

- Travailler en étroite collaboration avec les différentes structures partenaires (MJDH, OCLEI, services centraux, société civile etc) pour la préparation et le suivi de la mise en œuvre des budgets annuels conformément aux calendriers des donateurs ;
- Coordonner l'élaboration conjointe des demandes annuelles de fonds conformément aux plans et aux budgets approuvés ;
- Coordonner la réorientation, au besoin les révisions budgétaires ; s'assurer que la gestion financière et comptable des activités du projet est effectuée en conformité avec les réglementations nationales et les accords pris avec les bailleurs de fonds ;
- Coordonner les audits annuels du projet (élaboration des TDR, recrutement des prestataires, supervision du processus, etc).

3. Assurer la Représentation du projet

- Représenter le projet LucCEI au besoin auprès des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, des bailleurs de fonds et d'autres agences ;
- Assurer que les cellules de planification, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des activités du Ministère et de l'OCLEI sont régulièrement informées et représentées dans les réunions des partenaires et autres acteurs du projet ;
- Effectuer les visites régulières de terrain auprès des partenaires et acteurs et intégrer les expériences acquises au niveau du projet.

QUALIFICATION ET PROFIL DU CANDIDAT

Le coordinateur doit être de nationalité malienne ou établi au Mali. Par ailleurs, il doit remplir les critères ci-après :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire (BAC+5) dans les domaines suivants : sciences sociales, Droits, Économie/Finances, gestion de projet, etc.
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans la coordination/gestion des projets de développement, notamment dans la gestion de programme pluridisciplinaire
- Avoir au moins 5 ans d'expérience de travail dans un poste de responsabilité dans le secteur public ou privé, de préférence dans un contexte de financement extérieur ;
- avoir des expériences dans la mise en œuvre des projets de renforcement des capacités des acteurs de la Justice, des structures de contrôle, des ONG et de la société civile ;
- avoir une bonne connaissance des problématiques des droits humains, de la justice, de la lutte contre la corruption

Constituent un atout :

- L'expérience dans un organisme de lutte contre la corruption, la délinquance financière et l'enrichissement illicite ;
- Je travail dans une ambassade ou une organisation internationale ;

CONDITIONS REQUISES

- Connaître l'environnement des droits humains et de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite aux plans national, régional, sous régional et international ;
- Avoir une bonne connaissance de l'administration publique malienne ;
- Être apte à travailler sous pression ;
- Être capable de respecter la confidentialité et le secret professionnel ;
- Avoir de bonnes compétences en communication orale et écrite ;
- Avoir un esprit d'équipe et l'esprit critique ;
- Avoir une intégrité morale et un sens d'éthique et de la déontologie ;
- Être rigoureux dans le travail et avoir le sens du respect du supérieur hiérarchique et de ses collaborateurs ;
- Maîtriser l'outil informatique

DUREE DU CONTRAT DU COORDINATEUR

Le contrat est conclu pour la durée du programme.

OBLIGATIONS DU PROGRAMME

Le programme mettra à la disposition du Coordinateur l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Il mettra également à sa disposition un bureau avec des équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service. Une évaluation de la performance sera faite les six premiers mois et une copie jointe au rapport semestriel du projet. Par la suite, les évaluations se feront annuellement.

Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat à négocier avec l'OCLEI.

PIECES A FOURNIR

Le dossier de candidature devrait comporter les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation adressée au Président de l'OCLEI ;
- Un CV actualisé ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes de formation supérieure ou équivalences ;
- Trois (3) lettres de recommandation ;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois.

DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés ou déposés directement à l'une des adresses suivantes au plus tard le 20 mars 2022 à 16 heures GMT :

- A l'accueil de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite, au rez-de-chaussée ;
- Ou par courrier électronique (louologuem@oclei.ml).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Assistant des Ressources humaines, Place CAN, face à la station Total, Hamdallaye ACI 2000-Bamako.

Aucune soumission ne sera acceptée après la date limite indiquée.

Des interviews par un jury seront organisées avec les candidats présélectionnés. Les candidats présélectionnés pour les interviews seront informés dans un délai de 15 jours après la date de soumission des candidatures.

Bonne chance.

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 23 MARS 2022



COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU MALI

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 23 mars 2022, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la présidence du Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'État.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de texte ;
- procédé à des nominations ;
- et entendu des communications.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

1. Sur le rapport du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Conseil des Ministres a adopté :

- a. des projets de texte relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Université de Sikasso.
- b. des projets de texte relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Université de Tombouctou.
- c. des projets de texte relatifs à la création, à l'organisation et aux modalités de fonctionnement de l'Université de Gao.

Le Mali a engagé depuis son accession à l'indépendance, de nombreuses réformes de l'enseignement en vue d'améliorer la qualité de l'éducation et de disposer des cadres dont le pays avait besoin pour ses plans de développement.

Malgré les résultats encourageants enregistrés dans la mise œuvre de ces réformes, l'en-

seignement supérieur reste confronté à des difficultés liées entre autres à l'évolution des effectifs des étudiants toujours croissants, à la faiblesse des capacités d'encadrement et de gestion et à l'insuffisance des infrastructures et équipements.

Pour pallier ces difficultés, le Gouvernement a décidé de diversifier l'offre de formation et de l'adapter aux besoins de l'économie locale par le développement de pôles universitaires régionaux.

L'adoption des présents projets de texte permettra de doter les régions concernées d'universités composées de structures de formation et de recherche en fonction des potentialités de la région, de campus pédagogique et social avec les équipements nécessaires.

A terme, le Gouvernement prendra les dispositions utiles pour doter chaque Région administrative d'une université en vue d'une valorisation des potentialités existantes au niveau local. Des missions universitaires seront mises place à cet effet.

2. Sur le rapport du ministre de la Santé et du Développement social, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret fixant les conditions de création et les principes fondamentaux de fonctionnement des Centres de Santé Communautaire.

Dans le cadre de l'application de la Loi n°02-049 du 22 juillet 2002, modifiée, portant loi d'orientation sur la santé, le Gouvernement du Mali a adopté le Décret n°05-299/P-RM du 28 juin 2005 fixant les conditions de création et les principes fondamentaux de fonctionnement

des Centres de santé communautaire.

La création des Centres de Santé Communautaire a permis de promouvoir la participation de la communauté locale dans la prise en charge et la gestion des problèmes de santé des populations.

En dépit des avancées enregistrées, l'analyse de la situation sanitaire a montré que de nombreuses populations rencontrent encore des difficultés d'accès aux Centres de Santé Communautaire et aux soins de santé, en raison, entre autres, de la distance, de l'accessibilité géographique et de la faible couverture des populations.

La Stratégie « Soins Essentiels dans la Communauté » adoptée par le Gouvernement vise pour apporter une solution à ces difficultés en faisant administrer aux populations les soins et services de santé par des Agents de Santé Communautaire.

Le projet de décret est initié pour prendre en compte les évolutions constatées dans le secteur afin de pérenniser les acquis de la mise en œuvre de la Stratégie « Soins Essentiels dans la Communauté ».

Les innovations apportées sont entre autres :

- la possibilité pour les Centres de Santé Communautaire de relever leur plateau technique en cas de nécessité et dans des conditions précises avec l'autorisation du ministre chargé de la Santé ;
- la fourniture de soins et de services de santé dans les villages, fractions ou quartiers par les Agents de Santé et relais communautaires sous le contrôle du Centres de Santé Communautaire.

L'adoption du présent projet de décret permettra d'étendre la couverture sanitaire dans le respect des normes requises.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

- Inspecteurs à l'Inspection de l'Intérieur : Monsieur Issaka BATHILY, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral ; Monsieur Bagna Mahamoudou DJITEYE, Admi-

- nistrateur civil, Membre du Corps préfectoral; Monsieur Moussa DIABATE, Administrateur civil.
- Directeur de Cabinet du Gouverneur du District de Bamako : Monsieur Dieudonné SAGARA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Région de Sikasso : Monsieur Bernard COULIBALY, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Région de Tombouctou : Monsieur Mamadou TEMBELY, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Région de Bougouni : Monsieur Abdoulaye GOÏTA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Directeur de Cabinet du Gouverneur de la Région de San : Monsieur Abdramane DEMBELE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Conseiller aux Affaires Administratives et Juridiques du Gouverneur du District de Bamako : Monsieur Mangoro KONATE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Conseiller aux Affaires Administratives et Juridiques du Gouverneur de la Région de Kayes : Monsieur Boikary TRAORE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Conseiller aux Affaires Administratives et Juridiques du Gouverneur de la Région de Koulikoro : Monsieur Mohamar Assagaidou HAIDARA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Conseiller aux Affaires Administratives et Juridiques du Gouverneur de la Région de Ségou: Monsieur Mohamed Aboubacrine AG MOHAMED ALY, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Conseiller aux Affaires Economiques et Financières du Gouverneur de la Région de Ségou : Monsieur Mamadou TRAORE, Planificateur.
- Conseiller aux Affaires Economiques et Financières du Gouverneur de la Région de Tombouctou : Monsieur Malick GUINDO, Vétérinaire et Ingénieur de l'Elevage.
- Conseiller aux Affaires Economiques et Financières du Gouverneur de la Région de Taoudénit : Monsieur Lassine FANE, Vétérinaire et Ingénieur de l'Elevage.
- Conseiller aux Affaires Economiques et Financières du Gouverneur de la Région de Dioïla : Monsieur Aly TELLY, Ingénieur de l'Agriculture et du Génie rural.
- Conseiller aux Affaires Economiques et Financières du Gouverneur de la Région de Koutiala : Madame Mariam DIAKITE, Inspecteur des Services Economiques.
- Préfet du cercle de Bafoulabé : Monsieur Amadou SOUMARE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Préfet du cercle de Yelimané : Lieutenant-colonel Madicama DIAWARA, Administrateur de la Protection civile.
- Préfet du cercle de Kadiolo : Monsieur Mamadou TRAORE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Préfet du cercle de Koutiala : Monsieur Abdoulaye Daga THERA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Préfet du cercle de Yanfolila : Monsieur Hama MADJOU, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Préfet du cercle de Macina : Commandant Albaraka AG AMARIZAG.
- Préfet du cercle de Niono : Commandant Mohamed TRAORE.
- Préfet du cercle de San : Monsieur Naman Toure, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Préfet du cercle de Bankass : Commandant Aly SIDIBE.
- Préfet du cercle de Youwarou : Monsieur Léopold KONATE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Préfet du cercle de Gourma-Rharous : Colonel Mamadou Sékou TRAORE.
- Préfet du cercle de Niafunké : Monsieur Bougouto DEMBELE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Préfet du cercle de Almoustrat : Chef d'Escadron Amadou S OUOLOGUEM.
- Préfet du cercle de Kidal : Chef d'Escadron Tanass Ag AHMED.
- Préfet du cercle de Abeïbara : Chef d'Escadron Broulaye MARIKO.
- Préfet du cercle de Tessalit : Lieutenant-colonel Moussa KANTE.
- Préfet du cercle de Taoudénit : Chef d'Escadron Oumar Sidy COULIBALY.
- Préfet du cercle de Fom-Elba : Commandant Chido DACKONO.
- Préfet du cercle de Achouratt : Commandant Mohamed Aly MAHMOUD OULD.
- Préfet du cercle de Araouane : Lieutenant-colonel Donat DEMBELE.
- Préfet du cercle de Boujbeha : Chef d'Escadron Vambé MOUNKORO.
- Préfet du cercle de Ménaka : Monsieur Djinémoussa DIAKITE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Préfet du cercle de Andéramboukane : Monsieur Kéou NIOUMANTA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Préfet du cercle de Tidermène : Monsieur Adama Waly CISSE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Kayes : Monsieur Hamadou KASSOGUE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Bafoulabé : Monsieur Famory KAMISSOKO, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Diéma : Monsieur Djigui KEITA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Kéniéba : Monsieur Hamadou TAMBOURA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Kita : Monsieur Boubacar Oumar TRAORE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Nioro : Monsieur Almami Ibrahima KAGNASSI, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Koulikoro : Monsieur Souleymane COULIBALY, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Banamba : Madame Fatoumata SIMBARA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Kangaba : Monsieur Moussa Andielou SAGARA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Kati : Monsieur Mamadou N'Diawar DIARRA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.

- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Kolokani : Madame Fatou DAOU, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Nara : Monsieur Boubacar COULIBALY, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Sikasso : Monsieur Amadou Oumar KIDA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Bougouni : Monsieur Mamoudou DIALLO, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Kadiolo : Monsieur Hamadou Yacouba DIALLO, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Kolondiéba : Monsieur Mohamed Abdul Bou-bakar MAIGA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Koutiala : Madame Néné Madina SAMASSEKOU, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Yanfolila : Madame Virginie TRAORE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Yorosso : Monsieur Bakari KEITA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Ségou : Monsieur Zanga DIARRA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Bla : Monsieur Arouna TOGOLA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Niono : Monsieur Abraham KASSOGUE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de San : Monsieur Allaye CISSE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Tominian : Monsieur Amadou GASSAMBE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Mopti : Monsieur Sékou Sidya COULIBALY, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Bandiagara : Monsieur Sinaly KEITA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Djenné : Monsieur Abdoulaye CISSE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Douentza : Monsieur Alousseini TOURE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Koro : Monsieur Cheick Mahamadou SYLLA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Tenenkou : Monsieur Ousmane KEITA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Youwarou : Monsieur Baba KONE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Tombouctou : Monsieur Abdoul Karim KONE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Diré : Monsieur Kabaou DOLO, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Gourma-Rharous : Monsieur Lamine KOUYATE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Gao : Monsieur Abdoulaye CISSE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Ansongo : Monsieur Aly Boureima KASSAMBARA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Kidal : Monsieur Seydou TRAORE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Achibogho : Lieutenant Metaga DEMBELE.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Tessalit : Monsieur Bréhima DIALLO, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Taoudénit : Monsieur Siaka Souleymane SANOGO, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Fom-Elba : Monsieur Famory DIALLO, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Achouratt : Lieutenant Philippe DEMBELE.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Al-Ourché : Capitaine Koké DIARRA.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Araouane : Commandant Alexis SANOU.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Boujbeha : Chef d'Escadron Abdrahamane KEITA.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Andéramboukane : Lieutenant Abdoulaye BERTHE.
- Premier Adjoint au Préfet du Cercle de Tidermène : Monsieur Maurice TRAORE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Kayes : Monsieur Adama Moussa SIDIBE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Bafoulabé : Madame Aissata DIARRA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Kéniéba : Monsieur Salif OUMAROU, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Kita : Monsieur Modibo Kane TOGO, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Yelimané : Monsieur Ibrahima DOUGNON, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Koulikoro : Monsieur Mamadou BARRY, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Dioïla : Monsieur Bréhima DIAKITE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de

- Kangaba : Madame Aminata SANOGO, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
- Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Kati : Monsieur Arouna BERTHE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Kolokani : Monsieur Adama Zanga TRAORE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Sikasso : Monsieur Drissa COULIBALY, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Bougouni : Madame Kadidia Sanaga BAYOGO, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Kadiolo : Monsieur Boubacar KASSAMBARA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Kolondiéba : Monsieur Kalifala COULIBALY, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Koutiala : Monsieur Aliou SOUMARE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Yanfolila : Monsieur Henry Yafong DIARRA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Yorosso : Monsieur Abdoulaye GUINDO, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Ségou : Monsieur Aboubacar COULIBALY, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Barouéli : Monsieur Mahamane SIDIBE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Bla : Monsieur Moriba CAMARA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Niono : Monsieur Daouda DIAMOUTENE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de San : Monsieur Sékou KANTA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Tominian : Monsieur Simon KONE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Djenné : Monsieur Manthié DIARRA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Douentza : Monsieur Abocar Ibrahim CISSE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Koro : Monsieur Oumar DEMBELE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Tenenkou : Monsieur Mamadou COULIBALY, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Youwarou : Monsieur Moussa TRAORE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Tombouctou : Monsieur Mahamadou KONE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Diré : Monsieur Sékou Moussa TRAORE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Gourma-Rharous : Monsieur Drissa KONARE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Niafunké : Monsieur Zakaridia SAMAKE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Ansongo : Monsieur Mamadou TRAORE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Bourem : Monsieur Hama FOFANA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Abeibara : Monsieur Agaly KEITA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Achibogho : Adjudant-chef Lagdaf OULD HAMID.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Taoudénit : Monsieur Souleymane GUINDO, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Fougou-Elba : Monsieur Mamadou DEMBELE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Achouratt : Lieutenant Cheick Oumar Ibrahim TOURE.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Al-Ourche : Lieutenant Sékou DOUMBIA.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Araouane : Lieutenant Lamine TRAORE.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Boujbeha : Adjudant-chef Mahamoud OULD HANDEL Maouloud.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Andéramboukane : Monsieur Gaston BERTHE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Inékar : Monsieur Moussa TRAORE, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.
 - Deuxième Adjoint au Préfet du Cercle de Tidermène : Monsieur Bemba TOUNKARA, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

Le ministre de la Santé et du Développement social a informé le Conseil des Ministres de l'évolution de la maladie à Coronavirus marquée par une augmentation du nombre de cas testés positifs par rapport à la semaine précédente.

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat a appelé la population au respect strict des mesures de prévention et de lutte contre la maladie.

Bamako, le 23 mars 2022

Le Secrétaire général du Gouvernement,
Mahamadou DAGNO

Officier de l'Ordre national

Vers une reprise des combats ?

La CMA bombe le torse

L'accord d'Alger tarde à être appliqué et de vastes étendues du Nord du Mali demeurent sous le contrôle des ex-rebelles indépendantistes

Les tensions sont récurrentes entre Bamako et les groupes armés indépendantistes ont plusieurs explications. Des événements similaires survenus ces dernières années n'ont pas dégénéré en guerre ouverte. Faut-il s'attendre à une simple répétition de cet épisode, quand la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) ? Ou bien le risque est-il, cette fois, plus élevé ? Celle-ci a rouspété contre « le retard pris dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation et les soubresauts que cela pourra engendrer, si rien n'est fait dans les plus brefs délais ». A ses yeux, toute révision de cet accord suspecté renfermer les germes d'une partition du pays est inacceptable. La CMA est particulièrement sensible à la question, d'autant qu'elle redoute que ses acquis importants ne filent entre ses doigts.

L'actuelle montée des tensions s'inscrit dans un contexte particulièrement délicat pour le Mali dont les soldats sont engagés dans la lutte contre les terroristes qui contrôlaient récemment encore 2/3 du territoire national et fragilisé par des sanctions économiques et financières. Elle rappelle une précédente qui a

vu en août le gouvernement malien faire remonter les bretelles à la CMA accusée « d'actes attentatoires à la souveraineté nationale », et lui reproche de violer l'accord de paix d'Alger.

Les freins

Le gouvernement dit dans un communiqué constater « avec indignation que, depuis un moment, la Coordination des Mouvements de l'Azawad s'arroge des actes régaliens de l'État en violation flagrante des termes de l'Accord » de paix d'Alger. « La CMA, alliance à dominante touareg d'anciens groupes armés rebelles, est signataire de cet accord de 2015 avec une alliance de groupes armés pro-gouvernementaux.

La mise en œuvre de cet accord ainsi que le redressement de l'autorité de l'État sont considérés comme des composantes politiques indispensables à une sortie de crise, en plus de l'action purement militaire menée par les forces maliennes, françaises, africaines et onusiennes.

L'accord d'Alger tarde à être appliqué et de vastes étendues du Nord du Mali demeurent

sous le contrôle des ex-rebelles indépendantistes. Les « actes antirépublicains » de la CMA « vont d'une prétendue grâce accordée à des détenus, à la délivrance d'autorisations de déplacement sur des sites d'orpillage, en passant par le refus de recevoir les médecins en charge de la lutte contre la maladie à coronavirus », détaille le gouvernement. La CMA menace de reprendre les hostilités. Mais la moindre attaque perpétrée contre les Forces armées maliennes provoquerait de lourdes conséquences. L'accord d'Alger négocié en 2015 dans la capitale algérienne avait pour but de mettre fin aux violences qui ont ensanglanté le Mali depuis 2012. Il avait été signé par le gouvernement de l'époque et la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA). Cette alliance est composée essentiellement d'anciens groupes armés indépendantistes touaregs et nationalistes arabes qui avaient combattu les forces maliennes dans le Nord. L'accord de paix et de réconciliation a permis de cesser les hostilités et de désamorcer la tension. Les jihadistes, qui avaient d'abord combattu avec les rebelles touaregs et arabes avant de se retourner contre eux, ne sont pas concernés. Ils ont depuis étendu leurs actions au centre du Mali ainsi qu'aux pays voisins (Niger, Burkina Faso) rendant la situation encore plus complexe.

Quelles suites ?

Le problème de l'accord d'Alger est que son application est « extrêmement laborieuse », comme l'expliquait il y a un an déjà International Crisis Group. Les principales dispositions politiques, comme la démobilisation et la réintégration des groupes armés, n'ont pas eu lieu comme prévu. La CMA et le gouvernement malien se rejettent la responsabilité de ces « résultats non satisfaisants ».

L'équipe aujourd'hui au pouvoir promet de respecter les « principes fondamentaux » et insiste sur une « relecture intelligente » de l'accord de paix sans donner plus de précisions. Avant et après sa nomination, le Premier ministre Choguel Maïga se montre un farouche opposant à l'accord d'Alger. Il est désormais à la tête d'une équipe de 28 membres, dont deux appartenant à la CMA.

Ibrahim Yattara
Source : Mali Tribune



Mali : Moi aussi, je suis Challenger !

Oui ! Le temps passe vite et très vite, mais les bons moments restent toujours gravés dans les bonnes mémoires. Un certain 7 mai 2009, moi, encore étudiant à la faculté des Lettres de Bamako, de passage sur mon vélo, je découvre un Journal dans les kiosques à journaux. Mais, pas n'importe lequel. Oui ! il était si différent des autres titres exposés de par sa présentation, et surtout le choix des titres. J'abandonne vite mon vélo, je m'approche, je regarde, je lis attentivement. C'était bien "Le Challenger", le journal qui m'a vite séduit.



Ainsi, je prends son adresse avec l'envie de rencontrer son directeur pour lui demander un stage en journalisme. Le lendemain matin, je prends mon vélo direction, cette fois, la rédaction de "Le Challenger". J'arrive vers 11 heures. Une dame est assise, verres sur le nez, à l'accueil. Elle s'appelle Madame Sidibé Fatoumata Aly Dicko. Je la salue et lui fais savoir que je suis un étudiant en quête de stage. Elle prend son interphone et appelle à l'intérieur, puis elle me dit : « suivez-moi ! ». J'exécute ! Elle ouvre le bureau et me fait signe d'y rentrer. J'entre. Aussitôt, un homme abandonne son plat pour m'accueillir, je dirais son plat préféré (deux gros poissons bien cuits). Un vrai gentleman bien sapé en soulier noir, costume noire, chemise blanche et cravate rouge. Lui, c'est Amadou Beidy Haïdara, le Fondateur et Directeur de Publication de "Le Challenger". Il m'invite à manger avec lui. Je lui dis : « Non, merci et bon appétit ». Il réplique avec humour : « Jeune, si tu ne manges pas, je ne te reçois pas ». Puisque je tenais au stage, alors j'en ai goûté un petit morceau. C'était vraiment délicieux. Après le plat, il me demande les raisons

de ma visite et je lui réponds que j'étais venu lui proposer une demande de stage dans son journal tout en lui tendant mon dossier, il le saisit, le lit et me le retourne. Puis, il engage un débat avec moi en posant parfois des petites questions sur ma vie. C'était la première fois pour moi d'être en face d'un journaliste. Quelques minutes après, il arrête de parler et me dit : « J'apprécie ton courage et je vois que tu te défends bien. J'accepte de te prendre comme stagiaire. » J'étais vraiment soulagé. Parce que mon rêve de devenir un journaliste se réalisait. Séance tenante, il appelle son réacteur en chef, Chiaka Doumbia, il me présente à ce dernier et me dit : « Ballo, désormais, c'est lui ton chef » Ainsi, Chiaka Doumbia me conduit à la rédaction et me présente aux autres journalistes. Ce fut le début d'une belle aventure. De 2009 jusqu'en 2018, précisément un certain vendredi, 31 août 2018 à 12 heures, le jour où j'ai remis ma lettre de démission au même Chiaka Doumbia en sa qualité de directeur de Publication, le Challenger fut pour moi une seconde famille, et surtout une école qui a su me façonner et faire de moi celui que je suis au-

jourd'hui.

C'est le lieu pour moi de renouveler mes remerciements et mes reconnaissances à Amadou Beidy Haïdara, à Chiaka Doumbia, à Moussa Koné, à Drissa Togola, à Daouda Konaté, à Modibo Fofana, à Gaoussou Madani Traoré, ainsi que tout le reste du personnel avec qui j'ai travaillé pendant des années. Certes, tout n'a pas été rose, disons-le, mais l'essentiel pour moi, ce sont ces expériences que j'ai pu acquérir grâce au journal "Le Challenger" et qui m'ont permis de créer et de diriger ma propre entreprise : Ziré-Médias-Afrik (ZIMA) qui édite aujourd'hui l'hebdomadaire "Ziré" et le site d'information "www.afrikinfos-mali.com". C'est par cette petite note de souvenir que je souhaite joyeux anniversaire à "Le Challenger", mon journal, pour ses vingt ans d'existence. Challenger, j'ai été ! Challenger, je suis ! Challenger, je reste ! Vive le Challenger, Vive la presse malienne pour que vive la démocratie !

Ousmane BALLO
Source : Ziré



Mort de l'ex-Premier ministre Soumeylou Boubeye Maïga : Des partis politiques exigent l'ouverture d'une enquête sur les circonstances de ce décès

L'ancien Premier ministre du Mali, Soumeylou Boubeye Maïga, président de l'Alliance pour la Solidarité au Mali-Convergence des Forces Patriotiques (ASMA-CFP), est décédé, le lundi 21 mars 2022 en détention préventive à la Clinique Pasteur de Bamako des suites d'une maladie. Suite à cette mort, le Parti pour la Renaissance Nationale (PARENA), présidé par Tiébilé Dramé, a demandé aux autorités de la transition de faire toute la lumière sur les circonstances du décès de cet acteur majeur de la vie politique du Mali en détention préventive. En plus du PARENA, le Cadre d'échange des partis et regroupements politiques pour une transition réussie, composé de plus de 100 partis politiques, exige aussi l'ouverture d'une enquête indépendante pour faire la lumière sur les circonstances de ce décès et en situer les responsabilités.

Dans un communiqué rendu public, le 21 mars 2022, le PARENA indique qu'il est profondément attristé par le décès de l'ancien Premier ministre, Soumeylou Boubeye Maïga, détenu depuis le 26 août 2021. « Au PARENA, nous témoignons que Soumeylou B. Maïga a été un intrépide et ardent acteur de la lutte pour l'avènement de la démocratie pluraliste, depuis la clandestinité au sein du Parti malien du Travail (PMT). Malgré les alertes répétées de sa famille et de ses médecins sur

la détérioration de son état de santé, les demandes d'évacuation de l'ancien Premier ministre n'ont pas reçu de suite favorable », a révélé le parti présidé par l'ancien ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale. Dans ce pays, indique le PARENA, l'ancien Président Moussa Traoré, malgré sa condamnation à mort pour crimes de sang, avait bénéficié d'une évacuation sanitaire à la charge de l'Etat malien. « Le Parena demande aux autorités de la transition de faire toute la

lumière sur les circonstances du décès, en détention préventive, de cet acteur majeur de la vie politique du Mali. Le Parena présente ses condoléances émues à toute la famille Maïga et à la direction et aux militants de l'ASMA-CFP », évoque le communiqué du PARENA. Dans son communiqué en date du 21 mars dernier, le cadre d'échange des partis et regroupements politiques pour une Transition réussie a aussi exprimé sa tristesse face au décès de Soumeylou Boubeye MAÏGA, ancien Premier ministre, président de l'ASMA, membre du Directoire du Cadre. « Le Cadre perd ainsi un compagnon de lutte déterminé. Le Mali perd un démocrate engagé et avant-gardiste défenseur des libertés fondamentales. Cette disparition interpelle les autorités de la transition qui n'ont pas donné suite favorable aux nombreuses demandes d'évacuation sanitaire alors que la santé de l'ancien Premier ministre était très dégradée et que son pronostic vital était engagé selon les avis émis par les spécialistes. Soumeylou Boubeye MAÏGA est mort en détenu politique, dans les conditions très troublantes. Pour cette raison, le Cadre exige l'ouverture d'une enquête indépendante pour faire la lumière sur les circonstances de ce décès et en situer les responsabilités », révèle le communiqué du Cadre.

Aguibou Sogodogo
Source : Le Républicain



DIONA DIONA
PHOENIX
Pour un nouveau souffle de vie



SERVICE DE NETTOYAGE

(PROFESSIONNEL, FIABLE, EFFICACE)

Résidentiel & Commercial

Nos services

- ✓ Nettoyage basique (Balai, Serpillière)
- ✓ Nettoyage du sol en profondeur (Carreaux et joints de carreaux avec mono-brosse)
- ✓ Nettoyage en profondeur de l'établissement (Dessus et dessous de meubles, Plafonds, Ventilateurs, Vitres, Miroirs, Portes et fenêtres)
- ✓ Nettoyage et protection des meubles en cuir
- ✓ Lavage de tapis (Sur place et séchage en 6 heures maximum)
- ✓ Lavage de Meuble en tissus, en velours et en faux cuir (Fauteuils, Canapés et chaises)
- ✓ Lavage en profondeur des dalles externes

-25%
DE RÉDUCTION
SUR LE 1ER SERVICE RENDU

CONTACTS:

+223 76 39 51 50 - 76 39 73 65

Blocus autour d'un nouveau chronogramme : L'orgueil de la CEDEAO en cause

Le Médiateur de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), GoodLuck Jonathan, était encore à Bamako le week-end dernier pour tenter de trouver un compromis avec les autorités sur la durée de la transition. À la surprise de tous, l'émissaire est retourné sans trouver un accord, ce, malgré les efforts du gouvernement qui a proposé trois dates dont la dernière est de vingt-quatre (24) mois. Cette attitude des chefs d'Etat de la CEDEAO constitue tout simplement un orgueil qui ne rend service ni à certains pays de l'organisation, encore moins au Mali.

Dimanche soir, la nouvelle est tombée comme une épée de Damoclès. Alors que le peuple espérait sur la levée des sanctions à l'issue des 48 heures de négociations, le gouvernement annonce à travers un communiqué n'avoir trouvé aucun accord avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur un nouveau chronogramme de transition qui devait fixer la date de nouvelles élections destinées à rétablir l'ordre constitutionnel.

Pourtant, cette fois-ci, les autorités de la Transition ont fourni de gros efforts dans les discussions. Puisque, côté malien, il a été proposé trois possibilités à savoir, une transition de 36 mois ; 29 mois ; ou encore 24 mois. Mais curieusement, la CEDEAO n'a accepté aucune des propositions et s'est campée sur une seule position caduque allant de douze à seize mois non négociable. Ce qui a été jugé trop court par les autorités du Mali au regard de la situation actuelle du pays.

QUE DE REGRETS....

À la suite de cet énième échec des négociations, le gouvernement exprime son regret : « Le Gouvernement de la République du Mali regrette cette absence de compromis à ce stade pour une Transition dont l'objectif est de poser les jalons de la Refondation du Mali, puis de mettre en place un nouvel ordre constitutionnel gage de paix, de stabilité durable et de bonne gouvernance. Manifestement la CEDEAO n'a toujours pas suffisamment pris en compte la complexité des enjeux auxquels le Mali est confronté et les aspirations profondes de son Peuple déterminé à prendre son destin en mains. Le Gouvernement de la République du Mali a toujours exprimé et illustré sa bonne foi et sa détermination à trouver une solution consensuelle avec la CEDEAO, en témoigne l'invitation adressée au Médiateur de la CE-



DEAO pour la tenue des consultations à Bamako ce week-end. C'est également sur l'initiative du Gouvernement de la République du Mali qu'un mécanisme de concertation avec la CEDEAO et la Communauté internationale a été mis en place le 9 février 2022. Ce mécanisme a notamment permis de procéder à une évaluation technique conjointe du chronogramme de la Transition au Mali. »

UNE CEDEAO INCOHÉRENTE ET NON OBJECTIVE !

Pourtant, ces nouvelles consultations se sont tenues à la suite de la note verbale du 26 février de la représentation de la CEDEAO envoyée au Gouvernement du Mali et communiquant une proposition de chronogramme pour une Transition de douze à seize mois, même si le Gouvernement de la République du Mali a déploré le fait que cette proposition de la CEDEAO est essentiellement électoraliste et ne prend pas en compte les aspirations légitimes de réformes politiques et institutionnelles exprimées par le Peuple malien.

Une fois au Mali le Médiateur, au lieu de s'ouvrir davantage en allant au-delà des seize mois préconisés pour une issue favorable à tous, est resté camper sur les douze mois. Pendant ce temps, les populations des différents pays continuent de payer les frais. La preuve est que le prix des carburants vient de prendre l'ascenseur même si d'autres raisons sont évoquées à ce sujet. Cela s'ajoute à une très longue liste de produits de premières nécessités qui sont devenus intouchables sur les marchés à Bamako et dans d'autres villes de la sous-région.

Pourquoi la CEDEAO ne s'ouvre plus davantage, elle, qui se dit soucieuse de la protection des droits constitutionnels des citoyens ? Serait-elle dans un esprit de vengeance face aux autorités maliennes qui l'auraient défiée ? Quelles issues faut-il espérer de la suite ? Pour l'heure, il est toujours difficile de répondre à ces différentes questions.

Amadou Kodio
Source : Ziré

A partir du 25 mars : Un nouveau gouvernement dirigé par un Premier ministre neutre !

Le cadre d'échange des partis et regroupements politiques n'entend pas se faire tirer par le bout du nez ! La nouvelle équipe gouvernementale qu'il appelle de tous ses vœux aura la lourde tâche de ficeler un accord avec la CEDEAO en vue de mettre un terme aux sanctions.



Au milieu des convulsions dramatiques, le Cadre d'échange des partis et regroupements politiques pour une Transition réussie ne courbe pas l'échine. Et siffle la fin de la Transition. Une date trotte dans le cerceau depuis des semaines déjà. Le 25 mars, va s'amorcer un retour rapide à l'ordre constitutionnel. Dans une déclaration lue par Amadou Koïta, membre du cadre d'échange des partis et regroupements politiques pour une Transition réussie a informé qu'à partir du 25 mars, date qui met fin au pouvoir des autorités de la Transition, le cadre exige une nouvelle transition conduite par un nouveau gouvernement de mission dirigé par un chef de gouvernement non partisan, consensuel, compétent, intègre et ayant une connaissance avérée des dynamiques politiques, économiques et sécuritaires du pays, afin d'assurer une sortie ho-

norable du pays de cette période de crise majeure unique dans l'histoire du Mali ». Dans cette nouvelle transition, le cadre demande la mise en place d'un nouveau Conseil National de Transition (CNT)''

Loups grimés en agneaux

L'annonce a été faite au cours d'une conférence de presse. Visiblement, pas de slow pour les tenants du pouvoir, coupables d'avoir enfoncé le Mali dans les sables mouvants du bras de fer avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le regroupement se drape du sapin de sauveur d'une nation en péril en poussant à la conclusion d'un accord pour mettre fin aux sanctions économiques et financières infligées au Mali. Guidé par le triomphe des intérêts des populations, ses rangs grossissent de jour en jour,

pour résumer son président Dr Modibo Soumaré. « Les autorités actuelles du pays doivent œuvrer pour une sortie de crise et la levée des sanctions. ' Notre premier souci, c'est la population et les opérateurs économiques. Il faut trouver une solution pour mettre fin aux sanctions de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)'' , a-t-il signalé avant d'ajouter que le cadre est sur la bonne voie raison pour laquelle les regroupements composés des partis et des associations viennent tout le temps pour adhérer au cadre d'échange des partis et regroupements politiques une transition réussie. Toujours pour Dr Soumaré, au Mali maintenant, quasiment tous les produits de première nécessité ont grimpé et le panier de la ménagère est vide '' Les autorités de la transition sont là sans proposer de solution concrète afin que le Mali puisse sortir de cette situation déplorable'', a-t-il déploré et poursuit que les dirigeants de la transition veulent s'éterniser au pouvoir sans passer par les urnes alors qu'une transition est juste une durée très limitée. '' Si les autorités n'arrivent pas à s'entendre avec la CEDEAO, qu'elles nous laissent discuter avec la communauté sous régionale. En 24h, les sanctions imposées contre le Mali seront levées'', a-t-il affirmé.

Ne soyons pas dupe : « personne ne va accepter six (6) ans et demi de la transition ». Selon Amadou Koïta, le nouveau Mali réclamé par ces gens à l'époque n'était que du népotisme, le clientélisme et le favoritisme. Pour lui, l'exemple est l'attribution des logements sociaux et le recrutement à la CANAM.'' Le Mali Kura c'est d'exposer le pays à des sanctions économiques et financières dans la seule volonté de confisquer le pouvoir. Le Mali Kura, c'est l'isolement diplomatique'', a-t-il mentionné dans la déclaration liminaire.

Diak

Source : L'Informateur



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSÔ »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Un amour fou : La fille de 15 ans qui attend un bébé de son père adoptif marié à sa mère

Son père adoptif la viole à plusieurs reprises. Lors de la découverte de sa grossesse, sa mère exerce de fortes pressions afin qu'elle dise qui est le père de l'enfant.

Cette histoire ne ressemble pas aux autres... Koro, âgée de 15 ans, est la maîtresse de son père adoptif, la femme de l'ombre. Draba, marié à deux femmes, est déjà père de 12 enfants dont des jumeaux depuis six mois. Un état de grossesse allait tout changer. Koro devient très pâle et reste silencieuse pendant de longs instants. Ce n'est pas l'envie d'une liaison amoureuse. Mais la fille ne peut s'empêcher d'éprouver à l'égard de celui qui a fait irruption de la vie de sa mère un sentiment de respect instinctif qu'on porte à un père adoptif.

La maman de la petite Koro ne reste pas comme Pénélope à attendre sans rien faire d'autre ! La première personne contactée s'avère un professionnel de la santé. Le test et le contrôle médical effectués en donne confirmation.

La mère, bien sûr, envisage un avenir meilleur pour sa fille. Protéger l'adolescente de l'âge du remords et du rejet qui brise le cœur est la prérogative de tout parent. Apprendre qu'elle est enceinte à quinze ans est un sujet de grave préoccupation. Plus grave est l'identité de l'auteur de la grossesse. Celle qui n'est qu'une adolescente est aussi la preuve indiscutable du drame vécu par sa mère.

Un long calvaire

Silencieuse dans un premier temps, la victime finit par avouer tout à sa maman. Les faits sont particulièrement graves puisqu'elle accuse son père de pénétration vaginale répétée, de menace de mort si l'affaire est ébruitée. La jeune fille éprouve d'énormes difficultés à raconter ce qu'elle a subi en présence de sa mère. Entre silence et larmes, elle a fait le

récit complet de son calvaire. Son violeur l'attire dans le lit la journée pendant qu'elle promène les jumeaux dans les rues de Sikoroni, leur quartier de résidence. Aime-t-elle l'adolescente d'un amour fou, comme on peut aimer une femme ?

« En Afrique de l'Ouest, la mère de jumeaux est considérée comme une élue de Dieu qui a donné la vie à des êtres qui auront une grande destinée et fait l'objet de bien des attentions. Après leur venue au monde, elle doit se promener avec eux, les montrer à tout le monde et faire une quête sacrée. On bénit aussi les enfants, on pratique des rites pour les fortifier », commentait un chercheur malien.

Le père adoptif n'est pas interrogé dans le cercle familial, devant sa femme, sa fille adoptive pour qu'il reconnaisse les faits, mais après son interpellation dans les locaux de la police. Sa femme l'attire dans un piège qui se referme sur lui en lui suggérant d'abord de rendre ensemble visite à son frère, puis opère soudainement une bifurcation à la police flanquée de son homme qui n'a rien vu venir. Le prévenu est depuis lundi derrière les barreaux en attendant le jour de sa comparution à la barre.

Fani

Source : L'Informateur





Côte d'Ivoire : Laurent Gbagbo en opération séduction auprès des Ébriés

Neuf mois après son retour à Abidjan, Laurent Gbagbo a assisté à une cérémonie d'hommage rendu par le peuple de la ville. L'occasion de prononcer un discours dans lequel certains ont senti des relents ethnistes.

Après quelque dix années d'incarcération à la Cour pénale internationale, Laurent Gbagbo n'est semble-t-il pas à neuf mois près. Initialement prévu pour le 17 juin 2021, date du retour de l'ancien président en Côte d'Ivoire, l'hommage des Ébriés a finalement eu lieu le 19 mars à Songon.

Pour l'occasion, un tapis rouge a été déroulé pour l'ex-chef d'État. Tous les villages ébriés du district d'Abidjan étaient représentés, des chefs religieux et quelques politiques également. Les principaux leaders du Parti des peuples africains (PPA-CI) et des représentants du Parti démocratique de Côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA), tels que Noël Akossi-Bendjo et Éric N'Koumo Mobio étaient de la fête.

« C'est à Abidjan que l'ancien président a été arrêté. Il était important d'invoquer les ancêtres pour que la nouvelle mission qu'il s'est assignée avec son parti soit bénie », souligne un proche de l'ancien président.

YAKO

Pour Laurent Gbagbo, l'évènement a été l'occasion de faire passer des messages et de flatter l'électorat de la capitale économique. Tout en remontant à l'époque coloniale, il a dénoncé la raréfaction des terres et la spoliation du peuple ébrié.

« L'urbanisation d'Abidjan a dépouillé totalement les Ébriés. Quand je suis devenu président, j'ai fait ce que j'ai pu pour donner des postes à des fils d'Ébriés. Je me disais : "Si cela arrivait dans mon village, qu'est-ce qu'on serait devenu ?" », a-t-il déclaré dans son discours. « Ce qui est arrivé aux Ébriés, il faut que nous veillions à ce que cela n'arrive pas aux autres peuples de Côte d'Ivoire », a-t-il insisté.

EN AFRIQUE, UN PEUPLE QUI N'A PLUS DE FORÊT EST UN PEUPLE MISÉRABLE

« Regardez Abobo. Regardez Marcory, Port-Bouët, Vridi, Songon [des communes d'Abidjan], tout est parti. Je vous dis yako [désolé] pour ça, je vous dis yako pour cette grande

souffrance. En Afrique où les peuples sont paysans, un peuple qui n'a plus de forêt, qui n'a plus de brousse et de surface cultivable est un peuple misérable. Je vous dis yako », a ajouté Laurent Gbagbo.

Un discours ethniste ? Un appel au repli identitaire ? Dans l'entourage du président, on rejette cette accusation. « C'est une interpellation pour une prise de conscience collective. L'urbanisation ne doit pas nous faire perdre de vue les intérêts de nos populations », prévient un poids lourd du PPA-CI.

BILAN MITIGÉ

Mais au district de la capitale économique, on relativise l'œuvre de Laurent Gbagbo en la matière et on souligne les réalisations faites depuis 2011. « Les Ébriés ont tout donné pour la construction d'Abidjan, estime Baba Coulibaly, chargé de communication du district d'Abidjan. Lorsqu'Allassane Ouattara a nommé Robert Beugré-Mambé à la tête du district en 2011, il a mis en place un programme de désenclavement des 150 villages Atchan et Akyé. Nous avons bitumé les routes d'accès à ces villages, procédé à l'électrification, l'adduction en eau potable ainsi qu'à l'assainissement. Grâce à tous ces projets, une localité comme Songon attire de nombreux promoteurs immobiliers. Ce sont des actions concrètes. Mais Laurent Gbagbo, quel bilan peut-il faire de son action pour ces villages ? »

Source : JA

Burkina Faso : Et maintenant, l'inflation !

Déjà frappé de plein fouet par le terrorisme, le Burkina doit affronter l'épreuve de l'inflation, elle-même causée, en grande partie, par l'insécurité.

A mesure que les jours passent, l'écart se creuse entre le pouvoir d'achat des Burkinabè et les prix de certains produits de grande consommation qui connaissent une flambée. Comme les céréales, les produits maraîchers, l'huile ou encore la viande. Cela dure depuis maintenant des mois, disons même des années. Les raisons ? Essentiellement, deux facteurs sont pointés du doigt : l'insécurité qui frappe durement le pays et qui limite les possibilités d'activités économiques dans certaines régions et la crise sanitaire due au Covid-19 avec une fermeture des frontières qui a longtemps entravé le flux du commerce. Et comme pour ne rien arranger, la guerre en Ukraine, d'où provient une part importante de la farine de blé, une autre denrée essentielle a accéléré la hausse des prix. À quand le bout du tunnel ? Comment les nouvelles autorités abordent-elles ces défis ? Éléments de réponses dans les rues du pays.

Une hausse rarement observée

De mémoire de Burkinabè, on ne se souvient plus avoir assisté à pareille envolée des prix de certaines denrées alimentaires de grande consommation. Par exemple, un « yorba » de

petit mil, entendez l'appellation locale courante d'une mesure de trois kilogrammes, se vend à 900 F CFA (1,22 €). La même quantité de maïs à 750 F tandis que le litre d'huile végétale ne se trouve pas à moins de 1 100 F. La soixantaine révolue, Issaka Ouédraogo peut confirmer cette hausse inédite. Depuis près de 30 ans, il n'a pas connu autre activité que la vente des céréales. Son magasin de fortune, implanté à Nabyaré, un petit marché du centre de Ouagadougou, a ainsi vu grimper les coûts d'année en année. « L'an passé, à cette même période, c'est-à-dire au mois de mars, le yorba de maïs s'achetait entre 450 et 500 F CFA. Le mil, lui, coûtait 50 ou 100 F de plus », se souvient ce commerçant, avec une mine visiblement lassée par plusieurs décennies de routine. « Il y a seulement trois ou quatre ans, les tarifs étaient encore moins exorbitants », souligne-t-il.

L'insécurité comme première cause

À qui la faute ? Pour Issaka Ouédraogo, la réponse est évidente : « Cette flambée est principalement consécutive aux attaques djihadistes qui ciblent certaines parties du

pays, dont des zones agricoles. La grande partie des céréales vendues dans les villes provient par exemple de la Boucle du Mouhoun (nord-ouest du pays, NDLR), considérée comme le grenier du Burkina, mais pourtant réputée être une zone en proie aux attaques armées », explique-t-il.

Producteur de coton dans cette zone, Célestin Gala est plus précis : « Des agriculteurs, petits comme grands, n'ont pas pu avoir accès à leurs champs du fait de l'insécurité. Quand certains ont pu produire, ils n'ont pas pour autant été en mesure de récolter à cause des menaces terroristes », égrène, en guise de difficultés, celui qui a récemment été porté à tête du secrétariat général de l'Union nationale des producteurs de coton (UNPCB).

Moins de terres cultivables

Dans l'Est et bien d'autres parties du pays, l'agriculture a connu des difficultés en raison de l'hydre terroriste avec à la clé une baisse drastique de la production, mais le secteur souffrait déjà d'une rareté des pluies qu'entraîne le changement climatique. Les données du ministère de l'Agriculture sur les dernières saisons ne sont pas moins saisissantes. Déjà au terme de la saison 2019-2020, une chute de la production céréalière avait été observée : un peu moins de 5 millions de tonnes produites, soit une baisse de 4,9 % par rapport à la campagne précédente. Et même si la campagne de 2020-2021 a permis de redresser la pente, avec 5,1 millions de tonnes récoltées, cela reste insuffisant : « les superficies cé-





réalières emblavées ont connu une régression de près de 4 % » du fait de l'insécurité, note le ministère de l'Agriculture. Puis, le secteur a connu une nouvelle chute de 9 % de la production lors de la saison 2021-2022, soit seulement 4,7 millions de tonnes. À l'instar de l'agriculture, les autres secteurs

d'activité (élevage, commerce, etc.) sont également éprouvés. Et l'effet est implacable : une offre loin de satisfaire la demande d'une population qui croît pourtant au rythme moyen de plus de 3 % l'année. « Habituellement, les consommateurs se tournent vers les produits importés pour remédier à l'insuffisance de la

production nationale », selon le commerçant Issaka Ouédraogo. Mais cela ne constitue plus une meilleure option. D'autant plus que les produits importés ont, eux aussi, pris l'ascenseur. Au cours des derniers mois, le prix du sac de 50 kg de riz a connu plusieurs hausses. Il s'acquiert maintenant à plus de 20 000 F CFA.

Le Covid-19, un autre facteur

Au-delà de cette insuffisance de la production nationale qui aurait pu amortir les prix, l'inflation tire aussi ses racines de la pandémie de Covid-19 qui « a désorganisé les chaînes de production et de transports au niveau mondial », comme le souligne un rapport interne du ministère du Commerce burkinabè, produit en fin février dernier. « Après des mois de paralysie, le trafic maritime à l'échelle internationale a subi les conséquences d'une reprise croissante de l'activité. Cela s'est soldé par la rareté des conteneurs, la surcharge des bateaux et la flambée des coûts du fret qui a ainsi connu une hausse vertigineuse en passant de 800 dollars US en mars 2019 à 6 500 USD en août 2021 pour les routes maritimes Asie/Europe/USA/Afrique », détaille plus loin ce rapport.

À cela, il faut ajouter « une augmentation de la demande de transport par conteneur en raison de l'accroissement des flux commerciaux maritimes tenant du fait de l'assouplissement





des mesures de confinement et de la mise en route des plans de relance nationaux aux quatre coins du monde ». Sans oublier « la pénurie de matières premières liée à une explosion de la très forte demande des grands pays producteurs, ce qui a pour conséquence les augmentations des prix fournisseurs ainsi que la longueur des délais de livraison ». Et pire, « la guerre en Ukraine est venue alourdir l'impact sur les coûts de certains produits importés,

comme le blé et les produits dérivés », commente un agent du département du Commerce sous le couvert de l'anonymat.

Les nouvelles autorités interpellées

Cette situation d'inflation ne laisse pas indifférents les organismes de défense des intérêts des consommateurs. À l'occasion de la Jour-

née mondiale des consommateurs, un regroupement de consommateurs a donné de la voix mardi 15 mars, à Ouagadougou, au détour d'une conférence de presse. Après s'être indignée d'une hausse générale de 40 % des tarifs de produits de grande consommation (PGC), le Réseau des consommateurs du Faso (RENCOF), avec à sa tête, Adama Bayala, s'en est remis aux nouvelles autorités, les interpellant sur la nécessité de mesures appropriées et urgentes. Et de recommander, entre autres, le gel et le plafonnement des prix. Au même titre que la lutte contre les groupes armés qui continuent de signer plusieurs attaques terroristes à travers le pays, la question de la cherté de la vie semble justement prise à bras-le-corps par les autorités issues du coup d'État du 24 janvier perpétré contre Roch Marc Kaboré. Au ministère du Commerce notamment, on se félicite d'une batterie de solutions, allant de la suspension la délivrance des autorisations spéciales d'exportation (ASE) des céréales locales – afin d'éviter leurs sorties du territoire national – à « une surveillance accrue du marché », en passant par « l'approvisionnement des 391 points de vente de céréales à des prix subventionnés à travers le territoire ». Toutefois, ces mesures attendent de produire un effet efficace dans la pratique. Les spéculations poursuivent bon train.

Source : Le Point Afrique



Barrages coupe du monde Qatar 2022 : Mali-Tunisie, la bataille pour l'histoire

Ça y est ! Le match tant attendu entre le Mali et la Tunisie pour le compte des barrages qualificatifs pour la Coupe du monde 2022 est enfin arrivé. Ce vendredi 25 Mars sera donné le coup d'envoi du premier match de cette double confrontation, puis le 29 mars pour le retour. Si, cette rencontre est perçue côté tunisien comme un barrage de plus, côté malien, il s'agit de vaincre une malédiction, celle d'une élimination chronique à la porte d'une phase finale de la Coupe du Monde. C'est donc un rendez-vous pour l'histoire pour les hommes de Mohamed Magassouba.



Plus aucune excuse n'est possible pour le Mali et c'est maintenant ou jamais pour arracher un ticket pour la Coupe du Monde. Une équipe nationale battue sur deux générations dorées de juniors, les Aigles du Mali font partie (sur le papier) des meilleures nations africaines de football. Face à la Tunisie, une équipe que le Mali a déjà battue cette année, Magassouba, a toutes les cartes en main pour s'imposer en aller-retour. Pour se faire, le Mali doit d'abord s'imposer à domicile pour augmenter sa chance de qualification avant d'aller à Tunis, quatre jours plus tard.

LA PRESSION MAXIMALE !

Déjà tous les regards sont fixés sur la rencontre Mali/Tunisie. Phase aller d'une double confrontation pour enlever le Graal, synonyme de qualification pour la messe du sport Roi. Pour une fois dans l'histoire du Mali, un collègue d'entraîneurs est désigné pour manager les joueurs. Ce qui atteste de toute l'importance que le département des Sports, et la fédération accordent à l'événement. Aussi, on annonce un stade du 26 Mars à guichet fermé, puisqu'à la dernière nouvelle, plus aucun billet n'était en vente. En plus des billets achetés par des personnalités pour les supporters, les particuliers eux, se sont arrachés le reste des billets. Les cinquante mille (50 000) places du Stade du 26 Mars sont donc

déjà prises. Ce qui prévoit un sursaut national pour venir en aide aux hommes de Mohamed Magassouba.

Quand on se réfère à la qualité des joueurs sur le plan individuel, le Mali part largement favori pour cette double confrontation, puisque les deux équipes s'étaient croisées lors de la récente CAN Cameroun où les nôtres se sont imposées sur la plus petite des marges (1-0). Le verdict, à défaut de désigner le Mali comme le favori de la rencontre, lui offre indéniablement un ascendant psychologique.

L'HEURE DU CHOIX !

Plus aucun doute, les Aigles du Mali ont un effectif de qualité, avec un rôle prépondérant dans l'entre-jeu et au milieu. Le coach Magas-

souba à un véritable problème de riche. Samassékou, Djeng, Mohamed Camara, Doudou, Lassana, Nguessan Kouamé, Noss, Bissouma, Haïdara sont des tops players au plan mondial et seraient même titulaires quel que soit le pays pour lequel ils joueront autre que le Mali. Cependant, ils ne pourraient pas tous commencer le match au coup d'envoi, d'où un choix s'impose pour un onze type lors de cette phase cruciale où aucun tâtonnement n'est permis. Ces milieux qui restent de grands atouts peuvent aussi perturber la décision du coach, mais le collègue d'entraîneurs doit forcément choisir, sans troubler l'esprit d'équipe. C'est aussi par là qu'on reconnaît une grande nation de football. Donc, pour passer face à une équipe expérimentée de la Tunisie, le Mali qui doit impérativement faire un résultat ici à Bamako, et doit alors lancer ses meilleurs onze possibles.

TUNISIE, UNE HABITUÉE DE LA COUPE DU MONDE !

Si, le Mali cherche une première qualification au mondial, les Aigles de Carthage eux, sont en quête d'une sixième (6e) qualification. Puisque la Tunisie est l'un des habitués avec déjà cinq participations à une phase finale (1978, 1998, 2002, 2006 et 2018). Ce qui veut dire qu'elle va jouer la carte de l'expérience, en mettant toute la pression sur les Aigles du Mali qui sont eux, déjà sous pression d'une qualification historique.



UNE LISTE ÉLARGIE DE MAGASSOUBA

Le sélectionneur des Aigles du Mali, Mohamed Magassouba a animé sa traditionnelle conférence de presse le vendredi dernier afin d'annoncer la liste des joueurs convoqués. Pour ces deux rencontres, le sélectionneur a fait appel à de nouveaux joueurs dans une liste élargie de vingt-six joueurs.

La surprise de cette liste est Abdoulaye Doucouré. Ce milieu d'Everton qui attendait depuis

plusieurs années sa convocation avec la France, a fini par désespérer et se retrouve désormais avec le Mali. Il a accepté de représenter le Mali et sera donc présent pour ses premières sélections à 28 ans. Le défenseur de Francfort, Almany Touré fait aussi sa première apparition. À noter que le Lensois Cheick Doucouré, qui avait décliné la sélection lors de la CAN pour se concentrer sur son club, fait également son retour.

LA LISTE DES JOUEURS CONVOQUÉS

Gardiens

Ibrahim Mounkoro, Ismaël Diawara, Djigui Diarra

Défenseurs

Sénou Coulibaly, Moussa Sissako, Mamadou Fofana, Cheik Traoré, Hamari Traoré, Massadio Haidara, Amadou Dante, Kiki Kouyate, Almany Touré.

Milieux

Yves Bissouma, Abdoulaye Doucouré, Amadou Haidara, Diadié Samassékou, Lassana Coulibaly, Cheick Doucouré, Mohamed Camara, Aliou Dieng.

Attaquants

Moussa Djénépo, Ibrahima Koné, Abdoulaye Diaby, Néné Dorgeles, Adama Traoré, Saliou Guindo, Ibrahim Sissoko.

Amadou Kodio
Source : Ziré





Bélier (21 mars - 19 avril)

Le milieu professionnel est favorisé par les excellents transits du jour. Vous êtes mis en lumière, dynamique, et vous faites preuve d'une grande confiance en vous. Vous êtes lucide, serein et combatif ! Profitez donc de tous ces atouts du jour.

Le côté financier ne vous pose pas de problème pendant cette période faste. Les bons transits du moment vous sont favorables et c'est tant mieux. Mais ce n'est pas une raison pour dépenser sans compter. Il faut tout de même penser aux lendemains !



Taureau (20 avril - 19 mai)

Aujourd'hui, côté professionnel, rien ne se passe comme vous l'aviez prévu. On peut dire que vous pédalez un peu dans la semoule. Vous partez dans tous les sens, sans trouver le bon chemin et c'est plus une perte de temps, qu'autre chose.

Le terrain est glissant du côté de vos finances. Vous n'avez pas toutes les clés, du coup, vous perdez non seulement du temps, mais aussi de l'argent. Vous cherchez des solutions rapides, pour renflouer vos comptes, la situation vous stresse.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vos collègues n'auront pas vos faveurs, ni même votre estime... Pour vous, ce seront avant tout des concurrents... Donc, pas de conseils, pas d'échanges constructifs, pas de coup de pouce... Vous vous comporterez comme si vous étiez seul dans l'entreprise.

Votre visibilité financière à long terme sera excellente. La planète Mercure fera une incursion dans un secteur de votre ciel astral se rapportant à l'argent... Vous pourriez aussi avoir beaucoup plus de responsabilités liées au patrimoine familial.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Une désorganisation importante change vos plans ! Vous devez partir ou accepter un licenciement. Ce virage s'annonce être une chance ! L'inattendu vous accompagne ! Il faut vite réagir et suivre le destin ! Cette situation apporte une joie inattendue !

La meilleure solution pour économiser est d'éviter de sortir ! Les distractions amputent une partie du budget ! La sagesse est conseillée. Vos proches peuvent vous rendre un service pour économiser. Cela peut passer par des articles ou du mobilier.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous ne lâchez rien ! La persévérance dont vous faites preuve aujourd'hui suscite l'admiration de vos collègues. Votre comportement est encore plus conquérant que d'habitude. La maîtrise des actes est parfaite, vous savez où et jusqu'où vous voulez aller.

Votre sens des valeurs, bien conscientisé, est un atout très important pour votre gestion financière. Vous parvenez à contrôler parfaitement toutes les dépenses que vous pourriez faire, et notamment cette envie de voyage qui vous prend un peu la tête !



Vierge (23 août - 23 septembre)

Apparemment aujourd'hui, cher Vierge, vous prenez une revanche sur votre passé. Professionnellement, une belle surprise vous tombe sur la tête, vous ne pouvez pas dire que les astres ne vous ont pas gâté. Vos efforts sont loin d'être vains.

Les indicateurs financiers sont au vert, ce n'est pas pour cela qu'il faut dépenser votre argent n'importe comment. Vos finances pourraient bénéficier d'un coup de pouce inattendu, c'est une excellente nouvelle. Vous vous pincerez pour y croire !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous ne rendrez pas la vie facile à vos collaborateurs, du moins ceux qui se trouveront sous vos ordres ! L'astre lunaire sera intransigeant... Aujourd'hui, vos consignes seront claires : dossiers à retravailler, encore et toujours ! Pas commode...

Des questions liées à un partage, à un remboursement, ou à un litige avec votre assureur concernant un sinistre pourront poser un énorme problème. Plus que jamais, votre rapport à l'argent sera conflictuel. Une assistance juridique ne sera pas à exclure.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Vous travaillez d'arrache-pied ! Vos supérieurs aiment votre méthode de travail. Aujourd'hui, l'activité augmente et la cadence aussi ! Une désorganisation dans votre service pénalise votre rendement. Vous pourriez remplacer un collaborateur absent !

Il est compliqué de faire des économies ! Elles sont différées parce que les charges sont importantes. Vous êtes dans une période d'intenses dépenses ! Aujourd'hui, penser à l'argent peut vous stresser du matin au soir ! Il est urgent de lâcher prise !



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Avec une telle créativité aujourd'hui, les métiers artistiques sont largement favorisés. Mais votre grande imagination est utile dans tous les domaines professionnels, et une belle surprise pourrait même se produire. Vous adorez votre travail !

Le bel aspect Vénus/Jupiter dans le domaine de l'argent est de très bon augure et promet une expansion certaine de vos finances. Essayez de tempérer votre comportement d'adolescent aujourd'hui, qui pourrait vous pousser à faire des folies financières !



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous prenez de nouvelles initiatives, professionnellement vous êtes épanoui, mais il manque un petit quelque chose que vous n'arrivez pas à identifier. Peut-être que si vous aviez des moyens supplémentaires, tout irait beaucoup mieux. Aujourd'hui, les rentrées d'argent se font rares, les astres n'ont pas prévu de grands mouvements sur vos comptes. Cependant, surveillance et prudence sont conseillées. Ne faites pas de folies avec votre argent. Les grosses dépenses sont à éviter.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Ce sera le moment de parler de votre statut à vos supérieurs afin de mieux stabiliser votre carrière. Ami Verseau, un détail important : il faut savoir mettre le poing dans sa poche au moment opportun, sous peine de se faire taper sur les doigts.

Le Soleil sera le maître des Euros ! Chance ultime, il sera aussi présent dans votre signe... Revenus boostés, budget consolidé, et pourquoi pas augmenté, votre épargne pourra même en ressortir bonifiée ! À vous de tenir le rythme des bonnes résolutions.



Poisson (19 février - 21 mars)

Les relations de travail apportent des amitiés. Soyez tout de même prudent ! Gardez vos rêves professionnels secrets. Du côté des tâches, elles deviennent agréables. Vos fonctions peuvent vous mettre au contact d'une clientèle. Gardez confiance en vous !

Embellir votre quotidien, coûte de l'argent. Vous devez réaliser des économies. Un projet peut représenter beaucoup d'argent. Il est lié à un achat mobilier. Refaire la décoration vous oblige à sortir de l'argent. Vous avez envie de vous faire plaisir.

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ...
n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23

 Journal Malikilé

 +223 70 44 22 23

 ampikile@gmail.com

 www.malikile.com